

2024
2025

RAPPORT ANNUEL



WDBA  **APWD**
Windsor-Detroit Bridge Authority Autorité du pont Windsor-Détroit

Canada 

RECONNAISSANCE DES TERRES

Nous reconnaissons que les terres où le projet de pont international Gordie-Howe est en cours de construction se trouvent sur un territoire anichinabé. Les Anichinabés de la région de Windsor, connus sous le nom de Conseil des Trois Feux, regroupent les Nations des Ojibwés, des Outaouais et des Potéouatamis. Ce territoire a également servi de lieu de refuge à la Nation huronne-wendat.



04	Message du président	38	Faits marquants de l'année	58	État de la situation financière	80	État des contributions canadiennes et état des contributions canadiennes non récupérées
06	Message du Premier dirigeant	44	Engagement	60	État des résultats		
08	Présentation de l'entreprise	46	Prêt pour les affaires, Bienvenue dans l'expérience Gordie-Howe	61	État des gains et pertes de réévaluation	81	Rapport de l'auditeur indépendant
16	Environnement opérationnel	48	Résultats financiers 2024-2025	62	État de la variation de la dette nette	85	Notes afférentes à l'État des contributions canadiennes et à l'État des contributions canadiennes non récupérées
18	Vue d'ensemble du projet	54	Déclaration de responsabilité de la direction	63	État des flux de trésorerie	88	Remerciements
28	Performance de l'entreprise						
36	Plan d'avantages pour la communauté	55	Rapport de l'auditeur indépendant	65	Notes complémentaires aux états financiers	90	Contactez-nous

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

C'est un honneur de m'adresser à vous pour la première fois en tant que présidente du conseil d'administration de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), à la suite de ma nomination plus tôt cette année. Je siège au conseil depuis 2017, et c'est un privilège d'apporter mon expertise dans les domaines du gouvernement, de l'infrastructure et de la gouvernance d'entreprise à ce nouveau poste.

Nous sommes sur le point d'entrer dans l'histoire alors que nous nous approchons de la fin de la construction. Le projet du pont international Gordie-Howe est né d'une ambition d'influencer positivement le flux de circulation à travers la porte d'entrée de Windsor-Détroit, et, chaque jour, nous faisons un pas de plus vers la concrétisation de cette ambition.

Qu'il s'agisse du transport de marchandises par des véhicules commerciaux, de navetteurs se rendant à leur travail ou de familles planifiant des voyages transfrontaliers, nombreux sont ceux qui attendent depuis longtemps l'ouverture de cette infrastructure essentielle pour sa sécurité, son efficacité et sa promesse de générer une croissance économique. La voie multi-usage sans péage, qui offrira aux piétons et aux cyclistes un moyen unique et accessible de traverser entre le Canada et les États-Unis, suscite également un enthousiasme croissant. Ensemble, ces atouts illustrent la façon dont le Pont international Gordie Howe reliera l'Amérique du Nord de manière fluide.

Après une décennie de dévouement à l'APWD, nous restons engagés en faveur de la transparence, de l'innovation et de l'engagement communautaire. Ce rapport met en lumière l'avancement de la construction ainsi que notre gestion de l'environnement, le développement de la main-d'œuvre et les investissements communautaires. Nous sommes fiers des partenariats que nous avons construits et de l'impact positif que ce projet aura sur les générations à venir. Je tiens à remercier sincèrement la direction et le personnel de l'APWD, dont le dévouement, le professionnalisme et le travail infatigable continuent de faire avancer ce projet. Je tiens également à remercier notre conseil d'administration et l'Autorité internationale pour leur leadership, leurs conseils et leur soutien indéfectible à chaque étape de cette entreprise historique.

Je suis également reconnaissante envers nos précieux partenaires de projet, sans lesquels rien de tout cela ne serait possible : Bridging North America; Logement, Infrastructures et Collectivités Canada; l'État du Michigan et le ministère des Transports du Michigan (MDOT); le US Customs and Border Protection (CBP); l'US Federal Highway Administration; l'US General Service Administration; l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).



Votre collaboration continue a été déterminante cette année et tout au long du projet.

M. Campagna

Marie Campagna

Présidente
Conseil d'administration de l'APWD

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Nous sommes sur le point d'achever l'un des projets d'infrastructure les plus importants d'Amérique du Nord, et je voudrais revenir sur les progrès que nous avons réalisés au cours de l'année. Le projet du pont international Gordie-Howe est plus qu'une simple structure reliant deux nations - c'est un symbole de collaboration, d'innovation et d'une vision partagée de la croissance économique et de la mobilité.

Cette année a été marquée par certaines des réalisations les plus importantes à ce jour dans l'histoire du projet. Le raccordement du tablier du pont, qui s'est déroulé avec succès, a officiellement fait du pont international Gordie-Howe un point de passage international et la plus longue travée principale d'un pont à haubans en Amérique du Nord.

Notre engagement en faveur de l'état de préparation opérationnelle a été inébranlable. Avec 90 % des ouvrages achevés, les dernières phases de la construction se concentrent sur la préparation des points d'entrée au Canada et aux États-Unis et de l'échangeur du Michigan pour qu'ils soient entièrement fonctionnels. Les équipes ont travaillé sans relâche pour mettre en place des installations de sécurité et d'inspection des frontières à la pointe de la technologie et ont commencé à construire et à tester les systèmes et processus technologiques, garantissant ainsi une expérience de voyage sûre et efficace.



Le projet du pont international Gordie-Howe n'est pas seulement une affaire d'infrastructure - c'est aussi une affaire de communauté. Nous avons investi 4,7 millions de dollars canadiens supplémentaires pour soutenir les quartiers de Sandwich et Windsor-Ouest et de Delray et du sud-ouest de Détroit dans le cadre de notre plan d'avantages pour la communauté. De plus, 12 millions de dollars ont été investis pour reconstruire trois kilomètres de la rue Sandwich, du point d'entrée canadien entre l'avenue McKee et le rond-point de l'avenue Rosedale. Le projet, qui a été achevé en décembre 2024, comprend de nouveaux aménagements de rues, des aménagements paysagers et des infrastructures cyclables.

La gestion de l'environnement a été une grande priorité. Notre équipe a travaillé avec diligence pour intégrer des pratiques de construction durables, avec l'installation de 37 bornes de recharge pour véhicules électriques et la transition de notre flotte vers des véhicules hybrides rechargeables et à batterie électrique d'ici à la fin de 2025. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre plus large de notre stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), renforçant notre engagement à réduire notre empreinte carbone et à favoriser un avenir plus vert.



La réussite de ce projet témoigne du dévouement et de l'expertise de nos partenaires, notamment Bridging North America, le gouvernement du Canada, l'État du Michigan, les autorités américaines et canadiennes chargées des transports et des frontières, ainsi que de nombreuses autres agences. Ensemble, nous avons surmonté des difficultés et réalisé un projet d'infrastructure qui transformera la connectivité transfrontalière pour les générations à venir.

Nos réalisations ont également été reconnues à l'échelle mondiale. Cette année, nous avons reçu huit prix, dont le prix d'excellence Virtuoso pour la communication d'entreprise, le prix d'argent pour l'équipe SST de l'année pour son leadership en matière de sécurité et le prix de la responsabilité sociale de l'IBTTA pour ses contributions exceptionnelles au développement durable et à l'engagement communautaire.

Alors que la phase d'achèvement des travaux se poursuit, j'adresse mes plus sincères remerciements à nos employés, aux parties prenantes et aux communautés qui ont soutenu ce projet à chaque étape de sa réalisation. J'ai hâte de célébrer l'ouverture officielle du pont international Gordie-Howe avec chacun d'entre vous.

Charl van Niekerk

Président-directeur général

Autorité du pont Windsor-Détroit

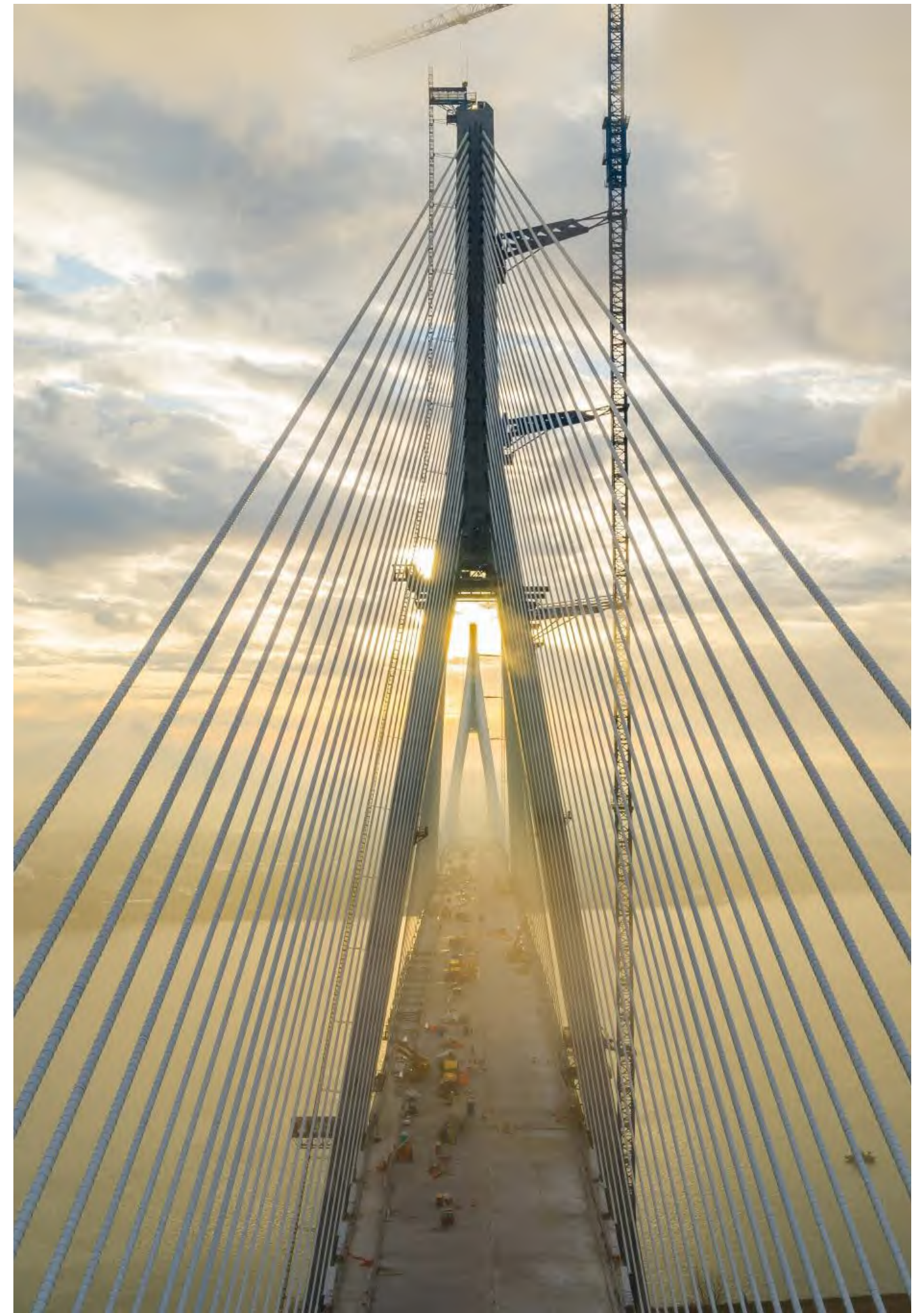
PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Qui nous sommes

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) est la société d'État canadienne créée pour assurer la construction du pont international Gordie-Howe entre Windsor en Ontario et Détroit au Michigan. Nous sommes responsables de la supervision du projet de notre partenaire du secteur privé, Bridging North America (BNA), et, en tant qu'opérateur du nouveau pont, l'APWD fixera et percevra les péages. L'APWD fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités et elle est dirigée par son conseil d'administration.

Mandat et mission

En vertu de nos lettres patentes et de l'Accord de passage, l'APWD est responsable de l'exécution des obligations de l'Autorité pour le franchissement de frontière à titre de partie à l'Accord de passage et de la construction et de l'exploitation du pont international Gordie-Howe. Nous y parvenons par le biais d'un accord de partenariat public-privé (PPP) conclu à l'issue d'un processus de passation de marchés.



Structure organisationnelle et gouvernance d'entreprise

Direction générale

Le chef de la direction, ainsi que l'équipe de direction, supervise les opérations quotidiennes de l'APWD conformément aux directives du conseil d'administration.



Charl van Niekerk
Président-directeur général



Chuck Andary
Chef des services juridiques



Carolyn Brown
Cheffe des opérations



Heather Grondin
Responsable principale des relations avec le public



Grant Hilbers
Responsable principal des immobilisations



Joël Hupé
Dirigeant principal des finances et de l'administration



Zaher Yousif
Ingénieur principal des ponts et vice-président de l'ingénierie



Conseil d'administration

L'APWD est dirigée par un président-directeur général (PDG) et gouvernée par un conseil d'administration dont les membres sont responsables de superviser les activités commerciales et les autres affaires de l'APWD. Le conseil d'administration est composé d'un maximum de neuf membres, dont le PDG. Tous les directeurs sont approuvés par le gouvernement du Canada, le PDG en poste pendant cinq ans et les directeurs en poste pendant une période maximale de quatre années. En février 2025, Marie Campagna a été nommée présidente du conseil d'administration par le gouvernement du Canada.



Marie Campagna
Présidente

Le conseil d'administration s'est réuni à 15 reprises au cours de l'exercice 2024-2025. De plus, le conseil a participé à une séance de planification stratégique de deux jours.



Jeff Allsop
Directeur



Karla Avis
Directrice



Lindsay Krauss
Directrice



Helga Reidel
Directrice



Tim Smith
Directeur



Charl van Niekerk
Président-directeur général



Comités

Il existe actuellement quatre comités qui rendent compte au conseil d'administration et qui aident les membres à s'acquitter de leurs tâches et de leurs responsabilités. Les réunions du conseil et des comités se tiennent tous les trimestres (ou plus souvent, si nécessaire). Les membres des comités, ainsi que les membres concernés de la direction de l'APWD et d'autres membres du conseil, assistent régulièrement aux réunions des comités.

Comité des relations communautaires et du développement commercial :

Le comité des relations communautaires et du développement commercial a pour mission de superviser les résultats de toutes les activités liées à la fonction d'opérateur du pont, notamment les relations communautaires, le développement commercial et la communication, qui sont des activités qui vont au-delà de celles qui sont sous-traitées à Bridging North America.

- Karla Avis – Présidente du comité
- Lindsay Krauss – Membre du comité
- Helga Reidel – Membre du Comité
- Marie Campagna – Membre d'office

Le comité des relations communautaires et du développement commercial s'est réuni **quatre** fois en 2024-2025.

Comité d'administration de l'accord de projet :

Le comité d'administration de l'accord de projet est chargé de superviser la résolution des questions contractuelles et commerciales importantes ayant une incidence sur la réalisation du projet, l'objectif étant d'atteindre l'achèvement substantiel, le premier jour d'exploitation et l'achèvement. Ce comité assure également la surveillance et la responsabilité de la direction en ce qui concerne les questions contractuelles et commerciales importantes ayant une incidence sur l'exploitation et la maintenance.

- Tim Smith – Président du comité
- Jeff Allsop – Membre du comité
- Lindsay Krauss – Membre du comité
- Marie Campagna – Membre d'office

Le Comité d'administration de l'accord de projet s'est réuni **quatre** fois en 2024-2025.



Comité de gouvernance et des ressources humaines :

Le comité de gouvernance et des ressources humaines est responsable de l'élaboration de pratiques de gouvernance d'entreprise efficaces et de la fourniture de conseils à l'APWD sur une série de questions relatives aux ressources humaines afin de s'assurer que des stratégies et des plans appropriés sont mis en place pour attirer, conserver et remplacer les employés. Le comité examine également périodiquement la structure et la philosophie de rémunération de la société ainsi que ses politiques en matière de ressources humaines.

- Helga Reidel – Présidente du Comité
- Lindsay Krauss – Membre du comité
- Lindsay Krauss – Membre du comité
- Marie Campagna – Membre d'office

Le comité de gouvernance et des ressources humaines s'est réuni **cinq** fois en 2024-2025.

Comité d'audit :

Le comité d'audit est chargé de veiller à la transparence et à l'exactitude des rapports financiers, à l'efficacité des pratiques de gestion des risques, au contrôle interne et au respect des normes d'intégrité et de comportement de la société. Bien que la vérificatrice générale du Canada soit le vérificateur externe de la société, le comité d'audit supervise la fonction de vérification interne de l'APWD.

- Jeff Allsop – Président du comité
- Helga Reidel – Membre du Comité
- Tim Smith – Membre du Comité
- Marie Campagna – Membre d'office

Le comité d'audit s'est réuni **cinq** fois en 2024-2025.

Autorité internationale

L'Autorité internationale est une entité de gouvernance conjointe Canada-Michigan, responsable du contrôle de la conformité de l'APWD avec l'accord de passage des frontières entre le Canada et le Michigan. L'autorité internationale (AI) est composée de six membres, dont deux sont nommés par le Canada, un par l'APWD et trois par le Michigan.

L'autorité internationale s'est réunie **quatre** fois en 2024-2025.



Kristine Burr

Présidente (nommée par le Canada)



David Alade

Directeur (nommé par le Michigan)



Eddie Francis

Directeur (nommé par l'APWD)



Michael D. Hayes

Directeur (nommé par le Michigan)



Birgit M. Klohs

Directrice (nommée par le Michigan)



Roy Norton

Directeur (nommé par le Canada)



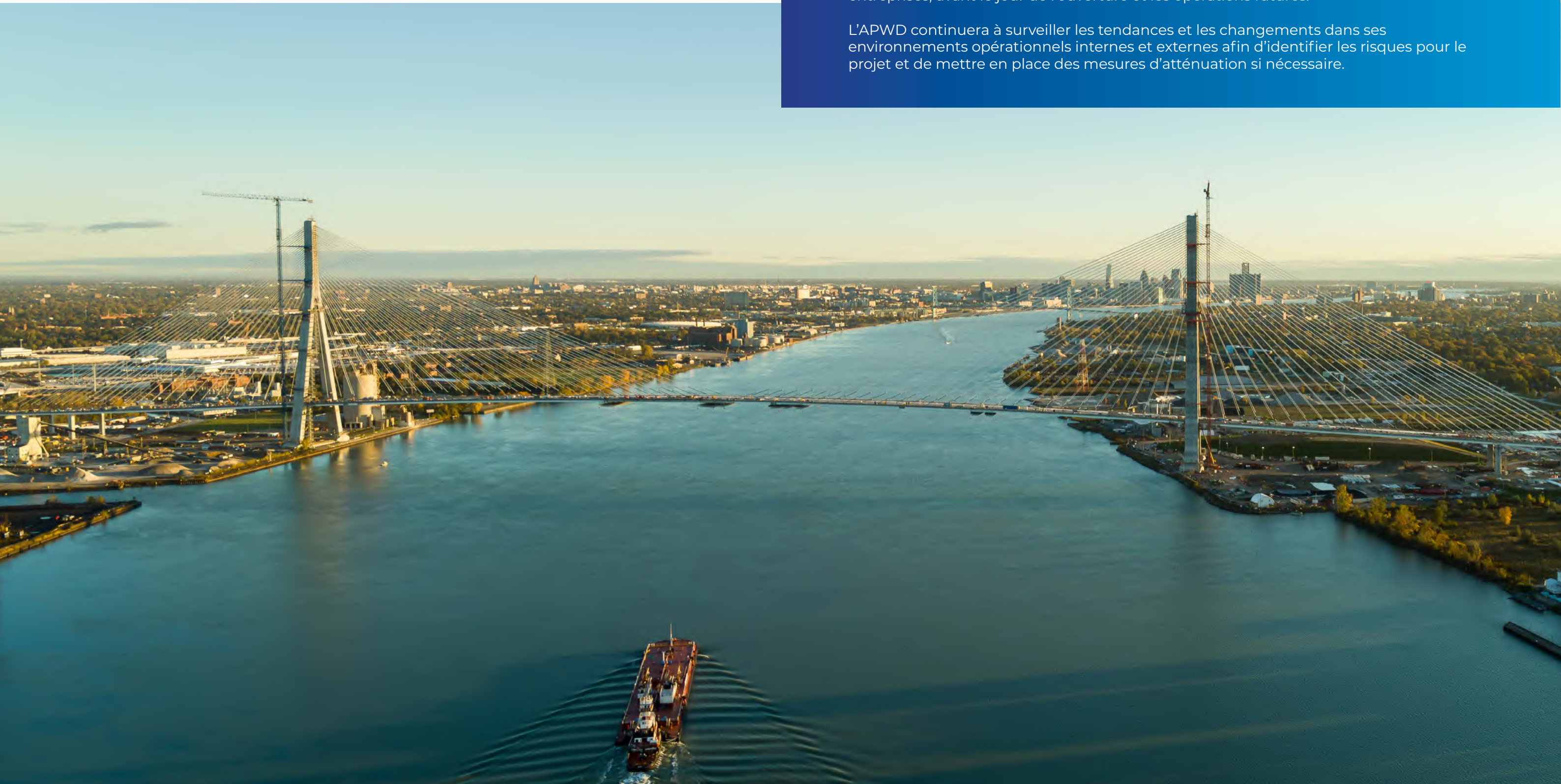
ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Comme de nombreuses organisations, l'APWD recueille des renseignements sur les événements, les tendances et les relations dans son environnement interne et externe afin d'identifier les défis et les occasions et d'améliorer la planification à court et à long terme.

Dans le cadre de l'environnement opérationnel interne, l'APWD relèvera des défis tels que la capacité d'attirer et de retenir le personnel tout en gérant le moral du personnel pendant les changements organisationnels, alors que le projet du pont international Gordie-Howe approche de l'achèvement substantiel et entre en phase d'exploitation.

En ce qui concerne l'environnement opérationnel, régional et commercial externe, l'APWD surveille les fluctuations des conditions économiques et les changements des politiques commerciales et frontalières entre le Canada et les États-Unis. Nous nous tournerons vers les efforts de marketing et de promotion. Grâce à des messages axés sur des éléments tels que la sécurité, la fiabilité, l'efficacité et la facilité de franchissement du pont, nous susciterons l'enthousiasme des utilisateurs potentiels, particuliers et entreprises, avant le jour de l'ouverture et les opérations futures.

L'APWD continuera à surveiller les tendances et les changements dans ses environnements opérationnels internes et externes afin d'identifier les risques pour le projet et de mettre en place des mesures d'atténuation si nécessaire.



VUE D'ENSEMBLE DU PROJET



Le projet du pont international Gordie-Howe comprend quatre nouveaux éléments d'infrastructure modernes et de pointe : le pont, le point d'entrée canadien, le point d'entrée américain et l'Échangeur du Michigan qui rejoint l'Interstate-75.

Cette nouvelle infrastructure répondra au besoin de capacités de traitement frontalier sûres et efficaces et de connectivité d'autoroute à autoroute, permettant aux entreprises des deux côtés de la frontière d'acheminer leurs produits vers le marché et d'assurer une chaîne d'approvisionnement solide.

Réalisée dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), la construction a débuté en octobre 2018. Nous avançons à grands pas vers l'ouverture à l'automne 2025.

L'exercice 2024-2025 a été marqué par certaines des réalisations les plus importantes en matière de construction à ce jour.

Le pont

Le **raccordement du tablier** fait du pont international Gordie-Howe **la plus longue travée principale de tous les ponts à haubans en Amérique du Nord.**

Les **216 câbles de haubanage** sont installés.

En juin 2024, les équipes ont installé les derniers segments du tablier du pont, connus sous le nom de **fermeture à mi-travée**, pour créer **le premier nouveau passage frontalier reliant l'Ontario et le Michigan en plus de 60 ans.**

Les ouvriers ont achevé la pose de la couche de roulement de **50 mm (1,97 pouces) d'épaisseur** sur le tablier du pont en béton.

Le coulage du **béton de 270 mm (10,63 pouces) d'épaisseur** a été achevé pour les travées d'approche canadienne et américaine du pont.



Point d'entrée canadien

Les **finitions intérieures**, comme l'installation d'étagères, d'armoires et de bureaux, sont en cours dans les bâtiments.

Les équipes sont sur le point d'achever les **16 voies de péage** et les **24 voies d'inspection primaire**.

Les **travaux extérieurs** comprennent l'asphaltage, l'aménagement paysager, la pose de clôtures et la construction de la voie multi-usage.

Les **11 structures** sont à différents stades de construction.

Le site s'étend sur **53 hectares** ou 130 acres.

Point d'entrée américain

Les travaux se poursuivent sur le **mur d'enceinte** de l'avenue Jefferson.

Les **13 structures** sont à des stades de construction différents.

Le site s'étend sur **68 hectares** ou 167 acres.

Les équipes sont sur le point d'achever les **36 voies d'inspection primaire**.

Les **finitions intérieures**, notamment l'installation d'étagères, de luminaires, d'armoires et de bureaux, sont en cours dans les bâtiments.

Les **travaux extérieurs** comprennent le pavage, l'aménagement paysager, l'installation de clôtures et de barrières de sécurité pour la voie multi-usage.

Échangeur du Michigan

La construction de **cinq nouvelles passerelles pour piétons** progresse.

Les **dernières étapes** sont en cours pour les bretelles qui **relieront l'I-75 au point d'entrée américain**.

Les **travaux d'aménagement paysager** se poursuivent le long de l'échangeur du Michigan et sur les **quatre nouveaux ponts routiers**.

Les **travaux de reconstruction du réseau routier local** se poursuivent le long de la rue Fort et de l'avenue West Jefferson.

PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE

Rapport sur les résultats

Mise à jour du plan stratégique

Les cinq objectifs stratégiques de l'APWD reflètent l'étape de la période fiscale 2024-2025 du projet, franchissant le pic de la construction et un changement de priorité pour assurer l'état de préparation opérationnelle. Ces objectifs sont en phase avec les objectifs de l'exercice 2023-2024.

L'APWD a atteint avec succès ses objectifs stratégiques pour l'exercice 2024-2025. Ces progrès démontrent l'engagement continu de l'APWD à réaliser les priorités du projet, à gérer les relations et à remplir nos obligations en tant que société d'État. Les objectifs stratégiques et les résultats obtenus sont détaillés ci-dessous.

Objectifs stratégiques 2024-2025	Mesures	Résultats obtenus	Statut
L'APWD assure la réalisation du projet du pont international Gordie-Howe grâce à une approche proactive et complète de la fourniture de capitaux, en tant que partenaire informé et collaborateur.	La sécurité, la qualité, le coût et la certitude du calendrier sont des priorités.	La gestion de la sécurité et la qualité de la construction continuent de répondre aux attentes. Le projet a franchi une étape importante en juin 2024 avec le raccordement du tablier du pont au-dessus de la rivière Détroit. L'APWD s'est engagée à atteindre le stade de l'achèvement substantiel en septembre 2025, et à assurer une circulation fluide à l'automne 2025.	En voie de réalisation
	Élaborer et exécuter une feuille de route complète pour atteindre l'achèvement substantiel.	La saison de construction 2024-2025 a été très active. En mars 2025, on comptait environ 230 000 heures de travail par mois et près de 18 millions d'heures de travail au total. Les travaux d'immobilisations sont achevés à 90 %.	En voie de réalisation

Objectifs stratégiques 2024-2025	Mesures	Résultats obtenus	Statut
L'APWD veillera à assurer une circulation efficace et fiable des personnes et des marchandises à travers le passage frontalier et les réseaux routiers connexes, en tant que partenaire informé et collaborateur.	Créer un environnement sûr et sécurisé pour la circulation des biens et des personnes.	L'APWD a poursuivi ses préparatifs en vue de l'achèvement substantiel, de l'ouverture du pont et de la mise en place des systèmes et des personnes nécessaires à la gestion des opérations et des résultats de BNA avant son ouverture à l'automne 2025.	En voie de réalisation
	Soutien aux activités des services frontaliers.	Afin de se préparer aux activités opérationnelles, l'APWD a continué à travailler avec les agences frontalières, les administrations des transports et d'autres agences et partenaires d'intervention, notamment au Canada et en Ontario, aux États-Unis et dans le Michigan (MDOT), ainsi qu'avec les forces de l'ordre locales, provinciales, étatiques et fédérales et d'autres premiers intervenants, les services d'incendie et les services médicaux d'urgence.	En voie de réalisation
L'APWD met en œuvre une approche centrée sur le client qui répond aux besoins et aux attentes des usagers des ponts, ce qui se traduit par des expériences exceptionnelles.	Mise en œuvre d'une approche centrée sur le client qui répond aux besoins et aux attentes des usagers du pont.	L'APWD a entamé des actions de prospection du marché et a participé à des activités ciblées de sensibilisation et d'engagement auprès des futurs utilisateurs du pont.	En voie de réalisation
L'APWD entretiendra des relations positives, collaboratives et transparentes avec son actionnaire, son copropriétaire et les parties prenantes, en cherchant constamment à gagner leur respect.	Maintenir des relations de soutien avec l'actionnaire.	APWD a maintenu et amélioré son engagement à tous les niveaux avec Logement, Infrastructure et Collectivités Canada en augmentant les communications liées au projet et en maintenant des rapports réguliers et a maintenu des rapports réguliers comme le prévoit la gouvernance du projet approuvée par le Conseil du Trésor.	En voie de réalisation

Objectifs stratégiques 2024-2025	Mesures	Résultats obtenus	Statut
	Maintenir des relations solides et positives avec nos parties prenantes.	L'APWD a poursuivi sa solide approche de communication et de sensibilisation centrée sur le client afin de répondre aux besoins des communautés autochtones, de la communauté et des futurs utilisateurs du pont. En tenant ces groupes informés de l'avancement du projet, l'APWD a fait preuve de transparence et a continué à nouer des relations solides et durables.	En voie de réalisation
Notre personnel possède une culture de l'excellence, une passion pour le service et une bonne gestion avec intégrité.	Soutenir un lieu de travail florissant, inclusif et accessible, centré sur l'employé.	L'APWD a poursuivi ses efforts pour mettre en place un programme solide en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité, en offrant des possibilités de résultats et de formation, ainsi qu'un accès à des initiatives de bien-être. Cela a permis de s'assurer que le personnel était en mesure de s'épanouir et de participer à la vie de l'entreprise sans obstacle.	En voie de réalisation
	Maximiser l'argent du contribuable en garantissant le meilleur résultat à un prix avantageux.	L'APWD a adopté une approche allégée pour utiliser efficacement ses ressources, en mettant en place les outils et les installations appropriés pour réussir, avec des politiques, des normes et des contrôles solides.	En voie de réalisation

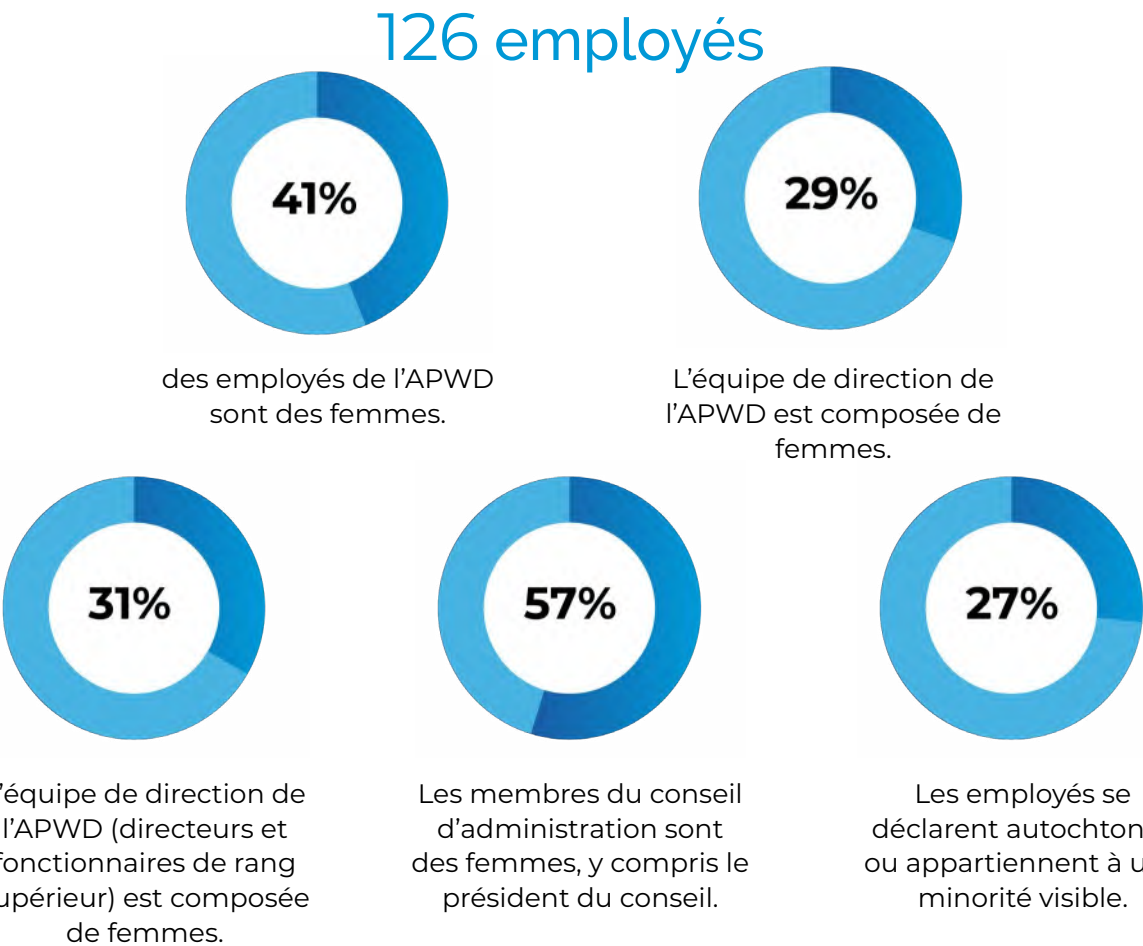


Soutenir les priorités du gouvernement canadien

Inclusion, diversité, équité et accessibilité

En 2024-2025, l'équipe du projet du pont international Gordie-Howe a poursuivi son engagement en faveur de la DEI&A au sein de la communauté par le biais du plan d'avantages pour la communauté.

- La **stratégie de développement et de participation de la main-d'œuvre** comprend l'optimisation des partenariats qui servent les groupes en quête d'équité et les engagements relatifs à la main-d'œuvre et à la formation avec les femmes, les jeunes et d'autres groupes en quête d'équité.
- La **stratégie d'infrastructure du voisinage** comprend l'investissement dans des programmes et des infrastructures accessibles aux jeunes noirs, autochtones et de couleur (PANDC), aux personnes âgées et aux membres de la communauté ayant des capacités variées, ainsi que la célébration de l'histoire des cultures locales par le biais de projets artistiques et de récits d'histoires.



Analyse comparative entre les sexes plus

L'APWD a établi un plan d'équité salariale qui a identifié et mesuré les objectifs fondés sur le sexe pour se conformer à la *Loi sur l'équité salariale*. L'APWD satisfait actuellement aux exigences en matière de rapports dans ce domaine, en plus de renforcer ses rapports en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* grâce à la *profondeur supplémentaire de l'évaluation*. Le comité d'équité salariale nouvellement créé au sein de l'APWD soutient les efforts de mise en conformité.

Plan d'accessibilité de l'APWD

Comme l'exige la Loi canadienne sur l'accessibilité, l'APWD a préparé et publié un rapport final sur l'état d'avancement du plan d'accessibilité 2022-2024 pour décembre 2024. Une version actualisée du plan d'accessibilité pour 2025-2028 est prévue pour décembre 2025.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site pontinternationalgordiehowe.com/entreprise/diversite/

Gestion environnementale, sociale et gouvernance (ESG)

Publié en 2023, le plan environnemental, social et de gouvernance (ESG) de l'APWD a consolidé les efforts entrepris depuis le début des opérations de l'APWD en 2015 dans une feuille de route qui soutient activement la création d'un avenir prospère et durable. Les activités du plan s'alignent sur les quatre piliers de l'ESG de l'APWD : Environnement, Communauté, Culture d'entreprise et Conduite d'entreprise.

Par l'intermédiaire du comité ESG de l'APWD et conformément à la stratégie d'écologisation du gouvernement, au cours du dernier trimestre de l'exercice 2024-2025, l'APWD a mis en œuvre un langage lié à l'ESG au sein des documents de passation de marchés de l'organisation, le cas échéant.

L'APWD établit des rapports sur les résultats et les réalisations du plan ESG sur une base trimestrielle. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site pontinternationalgordiehowe.com/entreprise/environnement-et-social/.



Stratégie pour un gouvernement vert

L'APWD continue d'intégrer la stratégie d'écologisation du gouvernement et la stratégie fédérale de développement durable dans les objectifs de son plan ESG. Parmi les faits marquants, citons :

- la poursuite du calcul et des rapports sur les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du projet
- l'évaluation et la mise en œuvre de plans d'atténuation des risques climatiques physiques et liés à la transition
- la suite de l'installation de 37 stations de recharge de véhicules électriques de niveau 2 aux points d'entrée canadien et américain
- la transition du parc automobile de l'APWD vers des véhicules hybrides rechargeables et des véhicules électriques à batterie d'ici à la fin de 2025
- la collaboration et le partage de renseignements avec divers ministères fédéraux et sociétés d'État sur des sujets liés à la durabilité.



Exigences relatives aux langues officielles et à la *Loi sur les langues officielles*

En vertu de la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*, l'APWD est tenue de communiquer avec le public en anglais et en français. Pour s'y conformer, l'APWD s'est dotée d'une politique en matière de langues officielles. Elle veille à ce que tous les contenus, écrits et visuels, soient partagés simultanément en anglais et en français, et qu'ils soient de qualité égale, sur le site Web du projet, par le biais des comptes de médias sociaux et dans les bulletins d'information communautaires. Le matériel est également fourni en espagnol pour répondre aux besoins des résidents de la communauté hôte de Delray et du sud-ouest de Détroit.

Rapport sur les demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

La *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) donne aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et à toutes les personnes physiques et morales présentes au Canada le droit d'accéder aux documents relevant d'une institution gouvernementale, tandis que la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP) donne aux citoyens canadiens, aux résidents permanents du Canada et à toutes les personnes présentes au Canada le droit d'accéder aux renseignements personnels les concernant qui relèvent d'une institution gouvernementale et le droit de demander ces renseignements. L'APWD opère en accord avec ces deux lois, conformément à l'engagement du gouvernement en faveur de l'ouverture, de la transparence et de la responsabilité.

PLAN D'AVANTAGES POUR LA COMMUNAUTÉ

Stratégie d'infrastructure du voisinage

La stratégie d'infrastructure du voisinage est un investissement communautaire de 23 millions de dollars canadiens axé sur les priorités déterminées lors de consultations avec les intervenants et les membres de la communauté de Windsor, en Ontario, et de Détroit, au Michigan.



Programme de rénovation de maisons de Delray

L'équipe du projet a annoncé l'achèvement du programme de 4 millions de dollars canadiens qui a permis de réparer 106 résidences dans le sud-ouest de Détroit sans frais pour les propriétaires. Le programme a été exécuté de 2021 à 2024.



Investissement dans les organismes communautaires

200 000 dollars canadiens ont été partagés entre 13 projets, sept au Canada et six aux États-Unis, réalisés par des organismes locaux de bienfaisance ou à but non lucratif.



Initiatives vertes

Le financement d'initiatives vertes comprenait un don d'arbres, des cours de jardinage et d'éducation communautaires, et des occasions pour les étudiants et les bénévoles de planter et d'arroser des arbres dans les communautés locales.



Nouveaux investissements

En février 2025, l'équipe de projet a investi 4,5 millions de dollars canadiens dans 24 initiatives nouvelles et existantes. Cet investissement permettra d'améliorer davantage les communautés de Sandwich et de Windsor-Ouest et de Delray et du sud-ouest de Détroit grâce à des programmes, des événements et de petits projets d'infrastructure.

- Près d'un million de dollars canadiens de ce financement a été consacré à la promotion des réseaux de sentiers binationaux, de l'infrastructure cyclable régionale, du tourisme francophone à Windsor-Essex et d'une campagne de marketing promotionnel pour le sud-ouest de Détroit.



Soutien à la jeunesse locale

Les investissements dans les programmes de repas scolaires, l'aménagement d'espaces verts et les programmes gratuits axés sur les arts, l'alphabétisation et la sensibilisation à l'environnement ont permis d'éduquer et de soutenir la jeunesse locale.

Stratégie de développement et de participation de la main-d'œuvre

La Stratégie de développement et de participation de la main-d'œuvre est axée sur l'engagement d'entreprises locales par le biais du soutien ciblé de la main-d'œuvre, de la formation et des possibilités de préapprentissage et d'apprentissage.

Partenariats, activités de relations publiques et mobilisation en faveur de la main-d'œuvre

L'équipe de projet a soutenu le développement de la main-d'œuvre et l'éducation en collaborant avec les institutions éducatives locales et les agences de développement de la main-d'œuvre, notamment St. Clair College, Build a Dream, Women's Enterprise Skills Training (WEST) of Windsor Inc, Wayne State University, Randolph Career and Technical Center, Access for All et SER Metro Detroit, entre autres, en participant à des salons de l'emploi, à des simulations d'entretiens, à des visites de sites et à des présentations de projets.

Développement de la main-d'œuvre

Entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025 :



plus de **75** préapprentis ou apprentis embauchés dans le cadre du projet



plus de **2 240** personnes formées pour travailler sur le projet au Canada et aux États-Unis



Plus de **1,8 million de dollars** canadiens ont été dépensés pour des acquisitions à petite échelle de moins de **25 000 \$** auprès d'entreprises locales



11 entreprises locales de la région de Windsor ou de la ville de Détroit ont fourni des biens ou des services au projet

Pour en savoir plus sur la mise en œuvre du Plan d'avantages pour la communauté du pont international Gordie-Howe, consultez le Rapport annuel des avantages pour la communauté, disponible à l'adresse pontinternationalgordiehowe.com/communaute/avantages/.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



AVRIL – MAI 2024



L'équipe du projet du pont international Gordie-Howe a célébré 2000 jours de construction et plus de 12 millions d'heures travaillées depuis le premier coup de pelle en octobre 2018.



Les derniers haubans ont été installés, reliant les tours aux tabliers du pont et de la route. Au total, 216 haubans transmettent le poids de l'ensemble de la structure aux tours et, par leur tension, maintiennent la stabilité et la mise en place du tablier du pont.



L'équipe de projet a entamé les dernières étapes pour relier les deux côtés du tablier du pont au-dessus de la rivière Détroit.

JUIN 2024



Treize organisations desservant Sandwich et Windsor-Ouest ainsi que Delray et le sud-ouest de Détroit se sont partagé un financement de 200 000 dollars canadiens au titre de l'initiative d'investissement dans les organisations communautaires, dans le cadre du plan d'avantages pour la communauté.



Les ouvriers ont installé les derniers segments du tablier du pont, connus sous le nom de fermeture à mi-portée, donnant au pont international Gordie-Howe la plus longue portée principale de tous les ponts à haubans d'Amérique du Nord.



L'équipe du projet a dévoilé le concept artistique développé par l'artiste contemporain Jordan Sook, qui reconnaît et commémore le rôle de la région en tant que destination pour les personnes d'origine africaine en quête de liberté qui ont quitté l'esclavage et l'oppression en empruntant le chemin de fer clandestin vers le Canada.



L'APWD a remporté le prix d'excellence Virtuoso et le prix Best of the Best du chapitre de London de l'Association internationale des professionnels en communication (IABC) pour la vidéo « Completing the Tower Construction for the International pont Gordie-Howe ». L'équipe a ensuite reçu une Feuille d'argent du mérite de l'IABC pour la même vidéo.

JUILLET – SEPTEMBRE 2024

L'APWD a célébré son dixième anniversaire d'exploitation en juillet 2024.



L'équipe de santé et de sécurité du projet a été sélectionnée comme lauréate d'argent pour l'équipe de santé et de sécurité au travail (SST) de l'année par OHS Canada Honours pour son engagement exemplaire en matière de sécurité sur l'ensemble du chantier.



Deux membres de l'équipe du projet, Dan Dombrow et Mike Isble, ont reçu le Dragados Heroes Award de Dragados USA et le Captain David P. Dobbins Award des garde-côtes américains pour l'excellence de leurs efforts en matière de recherche et de sauvetage. Les deux travailleurs de Bridging North America ont sauvé quatre personnes d'un bateau chaviré dans la rivière Détroit en novembre 2023.



Des dignitaires du Canada et des États-Unis ont célébré le raccordement du tablier du pont lors d'une cérémonie marquant le premier nouveau passage frontalier entre l'Ontario et le Michigan depuis plus de 60 ans.

OCTOBRE – DÉCEMBRE 2024



L'équipe du projet a reçu la médaille John Henry Garrood King pour un article exceptionnel lors de la cérémonie de remise des prix de l'Institution of Civil Engineers (ICE) à Londres, en Angleterre. Le document décrit la nécessité du nouveau passage frontalier, les résultats de l'évaluation environnementale, la conception du pont ainsi que l'histoire et l'évolution du projet.



Une sculpture autoportante de 3 mètres de haut, intitulée Aazhoge, a été installée au point d'entrée canadien. Il s'agit d'un reflet contemporain de la culture et des traditions des peuples autochtones du Canada, en particulier des Premières Nations Anishinaabé locales. Il s'agit de la deuxième commande d'art public du projet.



L'artiste visuel contemporain, designer et romancier Douglas Coupland a passé la troisième commande d'art public du projet et est chargé de développer un concept artistique pour l'éclairage esthétique du pont international Gordie-Howe.

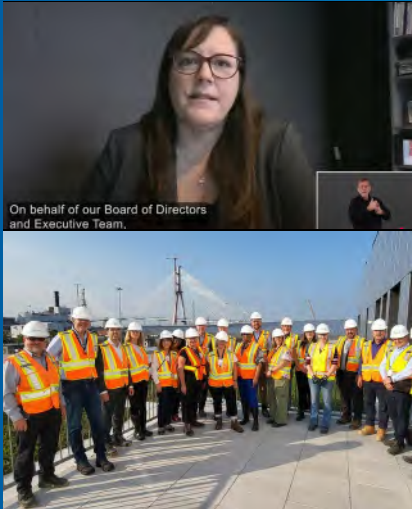


L'équipe du projet a été récompensée par l'International Bridge, Tunnel and Turnpikes Association (IBTTA) qui lui a décerné un prix de la responsabilité sociale, reconnaissant ainsi les efforts déployés par le projet en matière de responsabilité sociale, notamment son plan d'avantages pour la communauté, ses investissements dans le transport actif et sa planification de la gestion de l'environnement.

JANVIER - MARS 2025



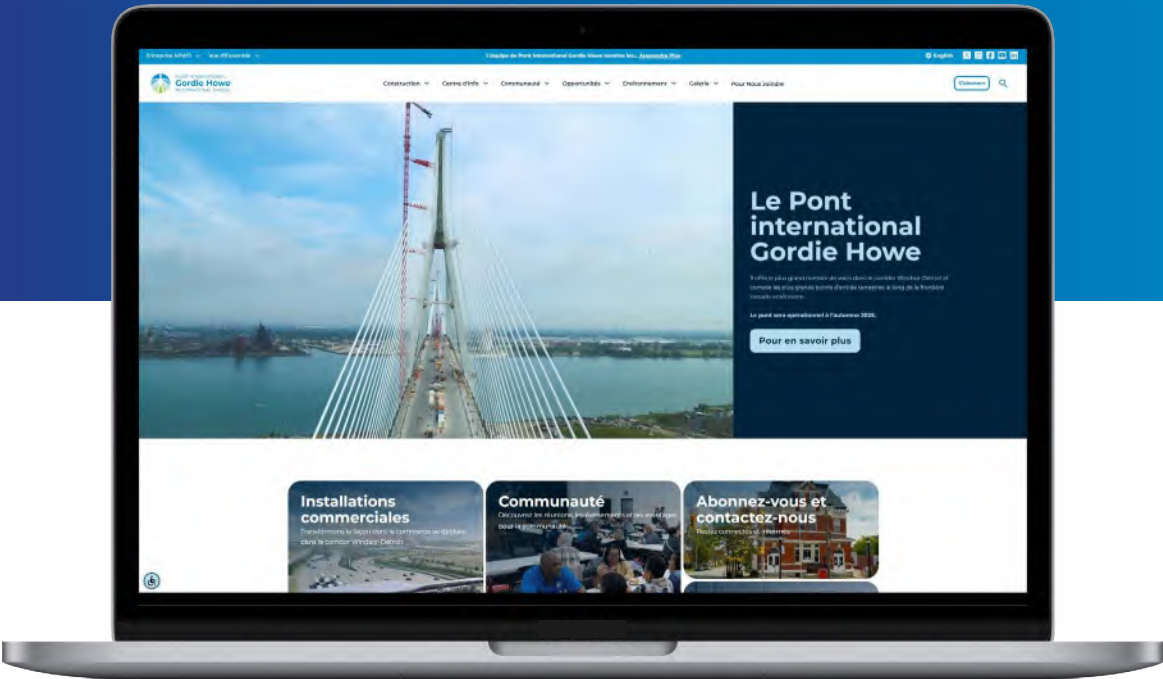
Le gouvernement du Canada a nommé Marie Campagna présidente du conseil d'administration de l'APWD pour une période de cinq ans.



L'APWD a organisé sa réunion publique annuelle au moyen d'une présentation audiovisuelle, garantissant l'accessibilité à tous les participants grâce à une interprétation simultanée en anglais et en français et à la présence d'un interprète en ASL.



L'équipe de projet a participé à des salons professionnels clés pour commercialiser le pont international Gordie-Howe et son impact significatif sur les voyages transfrontaliers, en favorisant les relations avec les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique.



L'APWD a actualisé son site Web avec un nouveau look moderne qui comprend un design mis à jour, une navigation améliorée, des fonctionnalités remaniées et une expérience adaptée aux mobiles.



ENGAGEMENT

L'équipe du projet communique activement avec le public par le biais de consultations, de réunions, de médias sociaux, de bureaux communautaires, d'un numéro de téléphone gratuit et de courriels.

PLUS DE **820** DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DU PUBLIC



PLUS DE **275** RÉUNIONS ET ÉVÉNEMENTS



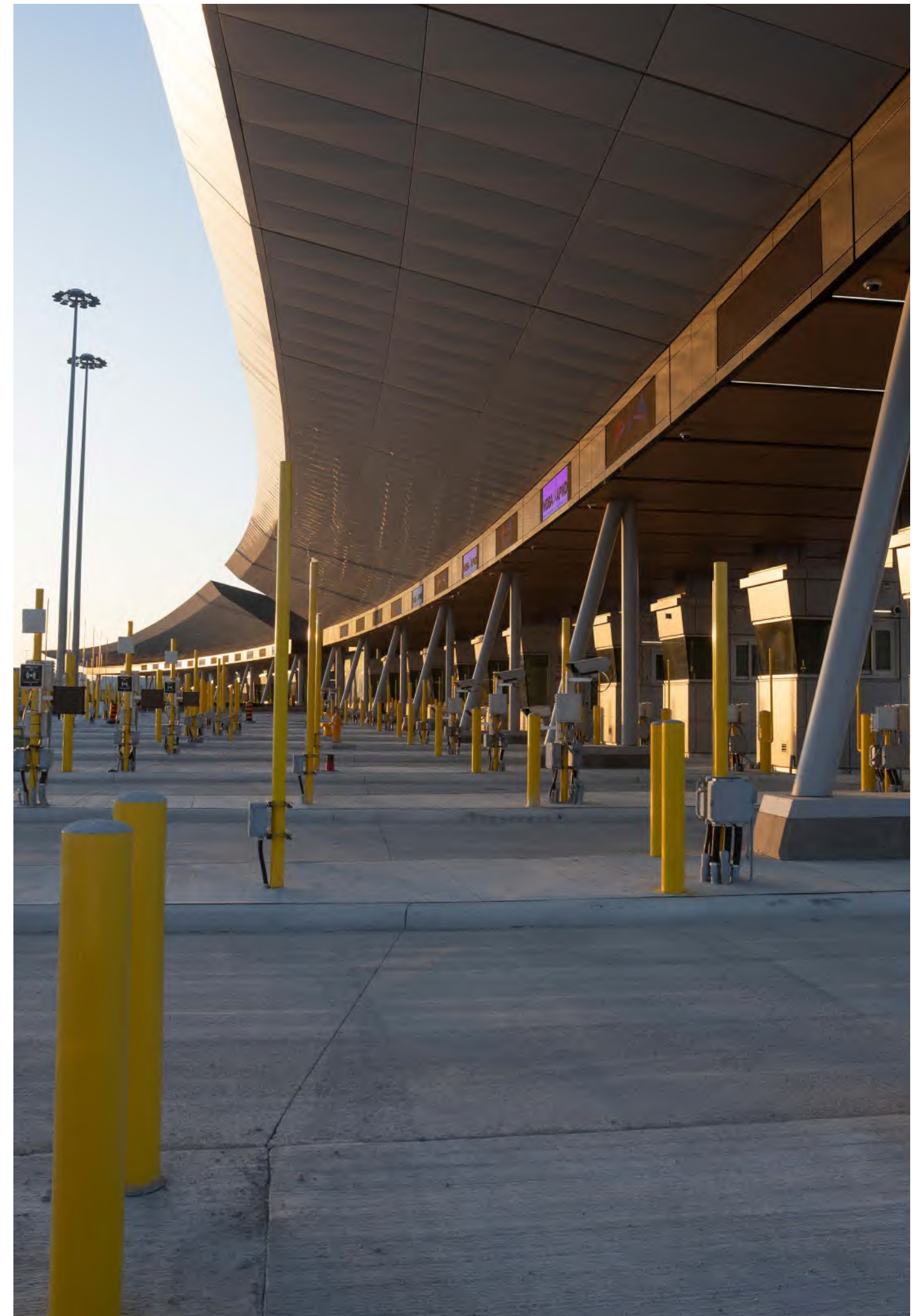
PLUS DE **95** PRÉSENTATIONS ET VISITES

15 448 ABONNÉS SUR LES PLATEFORMES SOCIALES
Facebook, Instagram, LinkedIn, X et YouTube

6 SUJETS DE CONSULTATION

19 ENVOIS DE COURRIELS À **15 448** ABONNÉS

Plus de **6 500** parties prenantes ont participé à des réunions, des événements, des présentations et des enquêtes publiques.



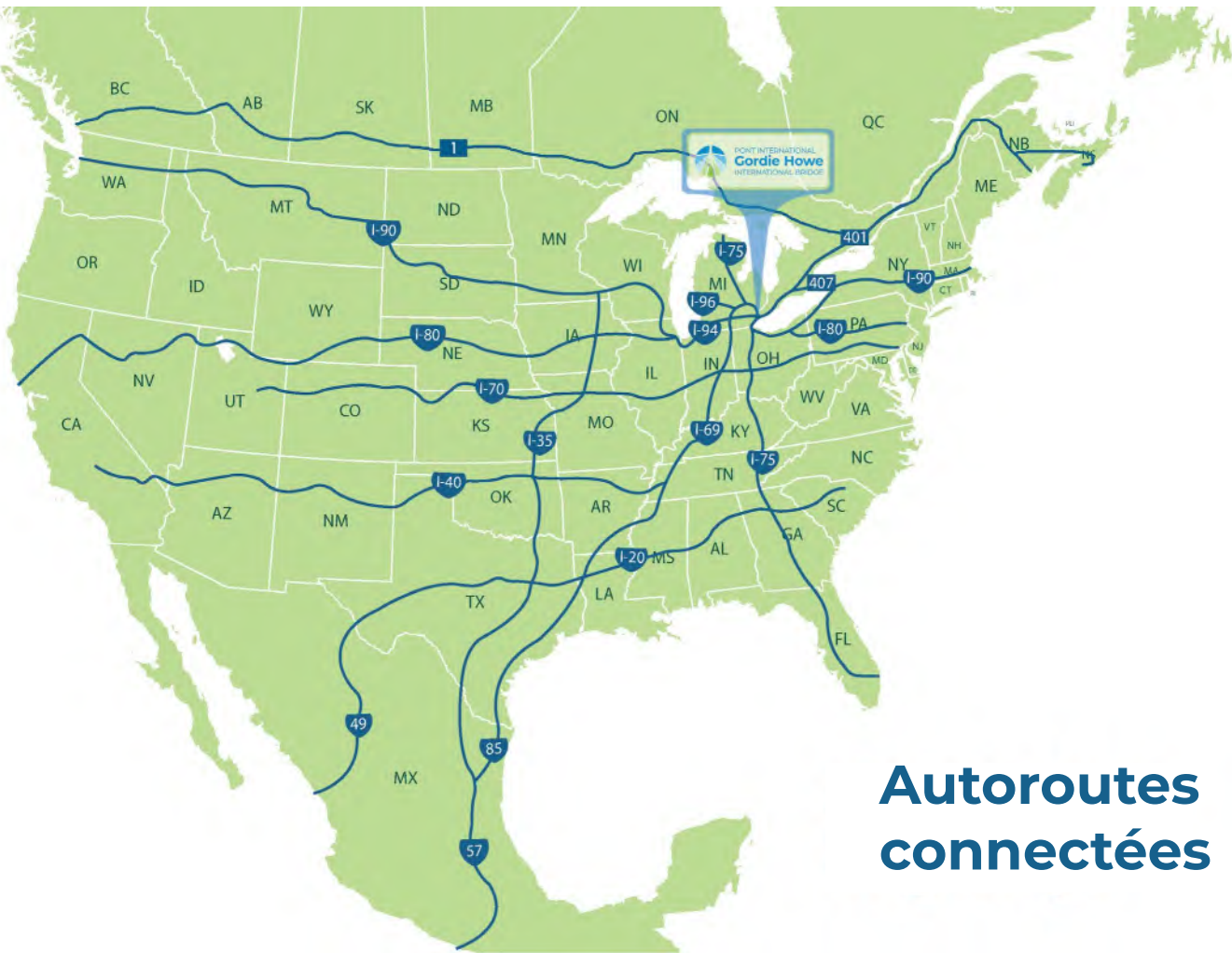
Prêt pour les affaires

Bienvenue dans l'expérience Gordie-Howe

Le pont international Gordie-Howe transformera la façon dont les échanges commerciaux se déroulent dans le corridor Windsor-Détroit, le passage frontalier terrestre commercial le plus fréquenté de la frontière entre le Canada et les États-Unis. Le pont est situé au centre du commerce nord-américain, offrant une route directe au trafic commercial en provenance de l'ouest, du Midwest et du sud des États-Unis, ainsi que du Mexique, voyageant vers le nord sur l'I-75 en direction du sud de l'Ontario et du Québec.

Ce nouveau réseau transfrontalier permettra aux voyageurs d'économiser du temps et de l'argent, en leur offrant une option rapide et pratique qui simplifie au maximum les déplacements d'un point A à un point B, grâce à une connectivité directe d'autoroute à autoroute. Selon les itinéraires spécifiques et l'heure de la journée, l'utilisation de la promenade Rt. Hon. Herb Gray et du pont international Gordie-Howe fera gagner de précieuses minutes aux voyageurs commerciaux.

Avec le plus grand nombre de voies de circulation et d'inspection de la région, le pont international Gordie-Howe offrira aux voyageurs une expérience de traversée sans heurts et aux clients des capacités de traitement sur place pour répondre à tous les besoins commerciaux.



Le système de transport intelligent (STI) de pointe du pont international Gordie-Howe rationalisera le mouvement des échanges commerciaux tout en offrant un réseau de transport sûr, sécurisé et efficace. Le système a également été conçu pour s'adapter aux technologies nouvelles et émergentes à l'avenir. La connectivité des STI avec les agences frontalières, les autorités routières, les premiers intervenants et les services d'urgence des deux côtés de la frontière permettra une gestion efficace du trafic et des interventions en cas d'incident. Cela inclut des options de flux de voies dynamiques pour répondre aux volumes de trafic en temps réel et des détecteurs de véhicules qui généreront des renseignements précis et fiables sur les déplacements et les temps d'attente à la frontière, afin de mieux informer les conducteurs sur leurs choix d'itinéraires.



L'équipe du projet est centrée sur le client, qu'elle place au centre de toutes les décisions relatives aux services, produits et expériences de péage, en utilisant les avancées technologiques pour rendre les déplacements transfrontaliers simples et durables pour tous les clients. Le système de péage du projet offrira un service à la clientèle sur mesure et des comptes liés à des transpondeurs qui permettront aux voyageurs de se déplacer rapidement dans les installations de péage. Nous estimons qu'environ 400 véhicules équipés de transpondeurs par heure pourront emprunter chaque voie de péage, ce qui éliminera les temps d'attente et réduira considérablement la marche au ralenti.



RÉSULTATS FINANCIERS

OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Les cinq objectifs stratégiques de l'Autorité du Pont Windsor-Détroit (APWD) reflètent l'étape à laquelle se trouve le projet à l'exercice 2024-2025, au travers du pic de la construction et d'un changement de priorité afin d'assurer la préparation opérationnelle. Ces objectifs stratégiques, produits livrables et résultats attendus reflètent l'étape du projet et fournissent des résultats atteignables.

1. L'APWD exécute avec succès le projet du pont international Gordie-Howe au moyen d'une approche proactive et exhaustive de prestation des immobilisations, en tant que partenaire informé et collaboratif.
 - Accorder la priorité à la sécurité, à la qualité, au coût et à la certitude du calendrier.
 - Élaborer et exécuter une feuille de route complète pour atteindre l'achèvement substantiel.
2. L'APWD facilitera avec succès le déplacement efficace et fiable des personnes et des biens à travers le passage frontalier et les systèmes routiers de soutien, en tant que partenaire informé et collaboratif.
 - Créer un environnement sûr et sécurisé pour le déplacement des marchandises et des personnes.
 - Soutenir les opérations des services frontaliers.
3. Pour mener ses activités, l'APWD met en œuvre une approche axée sur le client qui répond aux besoins et aux attentes des utilisateurs du pont, ce qui se traduit par des expériences exceptionnelles.
 - Mettre en œuvre une approche axée sur le client qui répond aux besoins et aux attentes des utilisateurs du pont.
4. L'APWD entretiendra des relations positives, collaboratives et transparentes avec son actionnaire, ses copropriétaires et parties prenantes, gagnant continuellement leur respect.
 - Maintenir des relations de soutien avec l'actionnaire.
 - Maintenir des relations de soutien résilientes avec nos parties prenantes.
5. Notre personnel a une culture d'excellence, une passion du service et une bonne capacité de gestion avec intégrité.
 - Soutenir un milieu de travail florissant, inclusif et accessible axé sur les employés.
 - Maximiser les dollars des contribuables en garantissant le plus grand avantage au meilleur prix.

RÉSULTATS FINANCIERS 2024-2025

SOMMAIRE

Les résultats des opérations pour l'exercice financier 2024-2025 reflètent un excédent de 1 009 millions de dollars (847 millions de dollars en 2023-2024). Cet excédent est principalement attribuable au calendrier des crédits parlementaires et des dépenses en immobilisations corporelles.

Par rapport aux résultats à la fin de l'exercice financier 2023-2024, la dette nette de l'APWD a diminué pour atteindre 644,5 millions de dollars, soit un écart de 597 millions de dollars (1 241,5 millions de dollars en 2023-2024). La réduction de la dette nette est largement attribuable à la modification de l'accord de projet et à la libération de la retenue de garantie qui en découle, comme discuté de façon plus approfondie dans les notes complémentaires aux états financiers. Les actifs non financiers ont augmenté de 418,1 millions de dollars pour atteindre 4 715,7 millions de dollars (4 297,6 millions de dollars en 2023-2024). L'augmentation est principalement attribuable à la poursuite des activités de construction en vertu de l'accord de projet

COMPARAISON AUX RÉSULTATS ATTENDUS

Le tableau suivant résume les dépenses réelles par rapport aux 12 mois complets du Plan d'entreprise 2024-2025 approuvé.

	Douze mois clos le	Douze mois clos le	
	31 mars 2025	31 mars 2025	
	Plan d'entreprise	Chiffres réels	Pourcentage
Projet du Pont international Gordie-Howe	279 251	161 564	58%
Services internes	29 765	13 321	45%
Dépenses totales	309 016	174 885	57%

L'APWD surveille ses dépenses tout au long de l'année. Les dépenses dans l'ensemble de l'organisation représentent environ 57 % des montants du Plan d'entreprise complet. Les coûts du projet imputés à ce jour représentent 58 % du montant budgété du Plan d'entreprise complet. Ces écarts sont largement attribuables à des différences de calendrier.

ÉTAT DES RÉSULTATS

CRÉDITS

Les crédits totaux reçus au cours de l'exercice se sont élevés à 1 164,8 millions de dollars, nets des crédits remboursés de 25,7 millions de dollars, par rapport à 1 168,9 millions de dollars pour l'exercice financier précédent.

Les crédits ont été utilisés pour financer les activités de construction, en vertu de l'accord de projet, les activités dans le Michigan, la conception, les coûts d'ingénierie et les opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit.

CHARGES

Par rapport à l'exercice précédent, les charges ont diminué de 154 millions de dollars. Le tableau ci-dessous résume les écarts de charges d'une année sur l'autre, par type :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Coûts I-75	108 871	26 8724
Salaires et avantages sociaux	22 607	20 880
Autres coûts du projet	9 193	198
Amortissement	8 409	11 422
Avantages communautaires	5 333	4 361
Assurances	5 256	2 151
Services professionnels	3 735	7 760
Améliorations aux routes locales	3 214	4 804
Terrains au Michigan	1 930	1 996
Bureau et entretien	1 407	1 184
Perte de valeur	1 370	-
Loyer	1 060	1 057
Services juridiques	939	2 780
Frais de déplacement	477	459
Impôt foncier	467	351
Autres	393	312
Réparations et entretien	142	146
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	82	303
	174 885	328 888

Les augmentations de coût les plus importantes par rapport à l'exercice précédent sont liées aux autres coûts du projet, à l'assurance et aux salaires et avantages sociaux. Les autres coûts du projet découlent d'un règlement lié à des négociations commerciales avec BNA. Les avantages communautaires ont augmenté alors que l'Autorité du pont Windsor-Détroit et BNA ont continué à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'accord de projet. Enfin, les coûts des salaires et avantages sociaux ont augmenté en raison d'une augmentation du nombre d'employés à mesure que les activités du projet se sont intensifiées.

Ces augmentations de coût ont été en partie compensées par la réduction des coûts de l'échangeur I-75 du Michigan, des services professionnels, de l'amortissement et des améliorations aux routes locales. Les coûts liés à l'échangeur I-75 et aux améliorations des routes locales ont diminué, car les travaux effectués sur ces parties du projet arrivent à leur conclusion naturelle. Les services professionnels ainsi que les services juridiques ont été réduits en raison de la diminution du soutien requis pour le règlement à mi-projet, étant donné que l'accord a été signé vers la fin de l'exercice précédent. L'amortissement est réduit en raison du calendrier modifié pour l'achèvement du projet, entraînant une période d'amortissement prolongée.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers s'élevaient à 164,6 millions de dollars (142,1 millions de dollars au 31 mars 2024), dont 156,3 millions de dollars en trésorerie (138,7 millions de dollars au 31 mars 2024) et 8,3 millions de dollars en sommes à recevoir et dépôts (3,4 millions de dollars au 31 mars 2024).

À la fin de l'exercice, l'APWD détenait un solde en trésorerie affectée de 95,6 millions de dollars dans un compte de garantie bloqué (96,8 millions de dollars au 31 mars 2024). Ces fonds se trouvent en dollars américains dans un compte de garantie bloqué pour financer l'acquisition de propriétés aux États-Unis, ainsi que d'autres activités réalisées au Michigan par le département des Transports du Michigan (MDOT). L'APWD est tenue de financer les activités menées au Michigan par le MDOT au début de chaque trimestre à partir d'un compte de garantie bloqué.

Les sommes à recevoir sont principalement liées à la taxe de vente harmonisée (TVH) recouvrable et aux services contractuels facturés. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblai de l'esplanade, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour ses dépenses opérationnelles.

PASSIFS

À la fin de l'exercice, les passifs de l'APWD s'élevaient à 809,2 millions de dollars (1 383,6 millions de dollars au 31 mars 2024). La réduction des passifs découle principalement du règlement à mi-projet.

Les comptes créditeurs et charges à payer s'élevant à 139,6 millions de dollars (287,2 millions de dollars au 31 mars 2024) sont principalement attribuables aux montants pour les activités de BNA, aux activités du Michigan et aux services de l'ingénieur du propriétaire.

ACTIFS NON FINANCIERS

L'APWD détenait 4 697,3 millions de dollars d'actifs en immobilisations corporelles à la fin de l'exercice, par rapport à 4 296,4 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. Ces actifs se composent principalement de coûts capitalisés engagés dans le cadre du projet du pont international Gordie-Howe (construction en cours), de propriétés louées au Canada et au Michigan, et de la route d'accès au périmètre (RAP). Des pertes de valeur ont été reconnues en raison des dommages physiques à certains composants du point d'entrée américain, qui ont été remédiés avec les produits d'assurance.

Les coûts de la construction en cours, qui s'élevaient à 4 289,8 millions de dollars à la fin de l'exercice (3 952,4 millions de dollars au 31 mars 2024), comprennent les coûts liés à la construction du pont et des points d'entrée canadien et américain. Étant donné que le projet se trouve encore à la phase de construction, la majorité des coûts capitalisés ont trait aux coûts de construction, au lancement de BNA, à la conception, à l'approvisionnement, aux travaux préliminaires, au déplacement des services publics, aux services professionnels et à l'assainissement environnemental.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de la construction en cours :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Pont	1 877 096	1 726 876
Point d'entrée américain	1 376 171	1 261 604
Point d'entrée canadien	1 036 536	963 905
	4 289 803	3 952 385

Les charges payées d’avance de 18,4 millions de dollars (1,1 million de dollars au 31 mars 2024) se composent principalement de 10,5 millions de dollars de retenue prépayée (0 \$ au 31 mars 2024). Cela est lié à la retenue de garantie qui a été versée à BNA dans le cadre de l’accord de règlement à mi-projet traité dans les notes complémentaires aux états financiers (note 6c).

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des charges prépayées.

(en milliers de dollars)		
	2025	2024
Retenues de garantie prépayées	10 451	-
Assurance payée d’avance	7 370	610
Autres charges payées d’avance	582	522
	18 403	1 132

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

En vertu de l’Accord sur le passage, l’APWD est tenue de publier annuellement l’État des contributions canadiennes et l’État des contributions canadiennes non récupérées (les États). Les contributions canadiennes représentent les coûts que le Canada a engagés dans le cadre du projet, à compter de l’exercice financier 2005-2006, qui seront récupérés au moyen des recettes de l’APWD. Les contributions canadiennes non récupérées représentent les coûts engagés à ce jour, plus un coût imputé des contributions canadiennes non récupérées qui est couru annuellement sur le solde impayé, moins les recettes que reçoit l’APWD. Les États ne présentent pas les recettes ni les dépenses liées aux travaux exécutés pour le compte d’entités ne faisant pas partie du gouvernement du Canada, car elles ne répondent pas aux définitions de recettes de l’Autorité du passage et de contributions canadiennes telles qu’elles sont définies dans l’Accord sur le passage.

Le total des contributions canadiennes payées au 31 mars 2025 totalisaient 5 698,2 millions de dollars (4 531,6 millions de dollars en 2024). Le total des coûts imputés accumulés au 31 mars 2025 totalisait 839,7 millions de dollars (567,7 millions de dollars en 2024). Ces montants sont contrebalancés par le total des revenus de l’Autorité du passage qui s’élevait à 206,5 millions de dollars au 31 mars 2025 (195 millions de dollars en 2024), pour un solde de 6 331,4 millions de dollars en contributions canadiennes non récupérées (4 904,2 millions de dollars en 2024). Les États ont été compris dans le présent rapport annuel à la suite des états financiers de l’APWD.

ANALYSE DU RISQUE

La politique et la procédure de gestion des risques de l’APWD garantissent une approche cohérente et exhaustive à la gestion des risques qui est intégrée aux processus opérationnels, de planification et de prise de décisions. L’APWD estime que la gestion des risques est une responsabilité partagée au sein de l’organisation.

Risques de l’entreprise

Le conseil d’administration de l’APWD et ses comités connexes sont responsables de la surveillance. Le conseil d’administration de l’APWD a approuvé en mai 2023 les énoncés révisés sur l’appétit pour le risque et les seuils de tolérance. Tous les risques ont été calibrés en fonction des nouvelles tolérances, ce qui soutient la communication des risques et la surveillance du conseil d’administration. L’APWD a établi des énoncés sur l’appétit pour le risque, des seuils de tolérance, des dimensions et des registres pour divers aspects du projet et de l’organisation. Ces aspects sont divisés comme suit : Projet (conception-réalisation), entreprise et opérations.

L’APWD continue d’évaluer et de planifier des mesures d’atténuation liées à l’état de préparation aux opérations suivant l’achèvement substantiel, tout en continuant de cerner et d’évaluer les risques pouvant survenir une fois le passage mis en service. Comme l’APWD passe d’une organisation responsable d’assurer la réalisation des projets à une organisation propriétaire et exploitante de l’installation, une importante restructuration sera nécessaire au cours des prochaines années. Cette restructuration entraîne des risques liés au maintien en poste et au moral du personnel, en raison de l’incertitude quant aux perspectives d’emploi avec l’APWD.

Risque du projet

L’APWD fournit régulièrement des mises à jour au Comité des sous-ministres adjoints (SMA) sur les risques du projet. L’APWD surveille et évalue de près le projet afin de relever tout changement potentiel susceptible d’avoir une incidence sur le calendrier de construction et de mise en service et les mesures d’urgence. Ces changements potentiels sont évalués au cas par cas. L’APWD assure la coordination avec les agences et planifiera la remise en main propre ainsi que l’élaboration d’une stratégie de communication en lien avec les changements, notamment comme les travaux de construction continuent d’avancer. L’APWD effectue également le suivi des changements durant les opérations qui peuvent découler des exigences législatives ou des demandes des agences pendant leur occupation des installations.

Risque financier

L’APWD prévoit qu’il pourrait y avoir des réclamations futures découlant des litiges dans le cadre normal des opérations ou de la construction. Les leçons tirées du règlement à mi-projet, les modifications apportées à l’accord de projet à la suite de ce règlement et la nouvelle équipe de gestion commerciale intégrée aideront à atténuer ce risque en gérant de manière proactive les questions commerciales et en adoptant une approche cohérente dans la prise de décisions et la documentation des problèmes commerciaux.



DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

ÉTATS FINANCIERS DE L'APWD POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

Les états financiers ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent nécessairement certaines estimations s'appuyant sur le meilleur jugement de la direction.

La direction est chargée de créer et de tenir à jour des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments visent à fournir une assurance raisonnable à l'égard de l'intégrité et de la fiabilité des renseignements financiers, de la protection et du contrôle des actifs et de la consignation appropriée des opérations et des transactions.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées à l'établissement de rapports financiers et au contrôle interne, en conformité avec ce qui suit : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les règlements afférents; la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et les règlements afférents; les lettres patentes et toutes lettres patentes supplémentaires ainsi que les règlements administratifs de l'APWD; de même que les directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Conseil d'administration assume ces responsabilités avec le soutien du Comité de vérification du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le Comité de vérification rencontre la direction et la vérificatrice générale du Canada, l'auditrice externe, en plus d'examiner les états financiers annuels de l'APWD et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, l'auditrice externe jouit d'un accès total aux administrateurs de l'APWD.

Il revient à la vérificatrice générale du Canada de vérifier les états financiers et de produire un rapport à ce sujet.



Charl van Niekerk
Président-directeur général

Windsor, Canada
19 juin 2025



Joël Hupé, JD MBA CPA, CMA
Dirigeant principal des finances et de
l'administration



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (l'« APWD »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'APWD au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'APWD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'APWD ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'APWD.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'APWD;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'APWD à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et ses règlements, les statuts et les règlements administratifs de l'Autorité du pont Windsor-Détroit ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

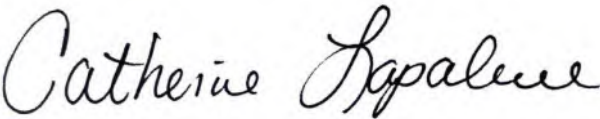
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Autorité du pont Windsor-Détroit aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Autorité du pont Windsor-Détroit à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Catherine Lapalme, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 19 juin 2025

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Autorité du pont Windsor-Détroit
au 31 mars

(en milliers de dollars)	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	60 700	41 852
Trésorerie affectée (note 3)	95 578	96 807
Sommes à recevoir	8 276	3 405
Dépôts	57	58
Total des actifs financiers	164 611	142 122
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	139 618	287 181
Avantages sociaux accumulés	3 254	2 740
Provision environnementale (note 4)	8 921	8 394
Retenues de garanties (note 5)	-	414 068
Montant dû au partenaire privé (note 6)	657 374	671 193
Total des passifs	809 167	1 383 576
Dette nette	644 556	1 241 454

Suite à la page suivante

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (SUITE)

(en milliers de dollars)	2025	2024
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	4 697 293	4 296 445
Charges payées d'avance (note 5)	18 403	1 132
Total des actifs non financiers	4 715 696	4 297 577
Excédent accumulé	4 071 140	3 056 123
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent d'exploitation accumulé	4 064 065	3 054 168
Gains de réévaluation accumulés	7 075	1 955
	4 071 140	3 056 123

Obligations contractuelles (note 8) et éventualités (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvés par le conseil d'administration



Marie Campagna
Présidente du Conseil
d'administration



Jeff Allsop
Président du Comité de
vérification

ÉTAT DES RÉSULTATS

Autorité du pont Windsor-Détroit
pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2025	2025	2024
	Budget	Réel	Réel
PRODUITS			
Recettes tirées de contrats	-	6 261	225
Déductions reliées au rendement	-	275	-
Produit des réclamations d'assurance	-	4 488	-
Intérêt	-	8 852	7 190
Gain de change	-	149	244
Total des produits	-	20 025	7 659
CHARGES (note 10)			
Projet du Pont international Gordie-Howe	279 251	161 564	315 281
Services internes	29 765	13 321	13 607
Total des charges	30 9016	174 885	328 888
Déficit avant financement gouvernemental	(30 9016)	(154 860)	(321 229)
Paiements de transfert – Crédits	1 436 834	1 190 438	1 168 943
Remboursement de crédits parlementaires (note 11)	-	(25 681)	-
	1 436 834	1 164 757	1 168 943
Excédent d'exploitation annuel	1 127 818	1 009 897	847 714
Excédent d'exploitation accumulé, au début de l'exercice	3 054 168	3 054 168	2 206 454
Excédent d'exploitation accumulé, à la fin de l'exercice	4 181 986	4 064 065	3 054 168

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Autorité du pont Windsor-Détroit
pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Gains de réévaluation accumulés, au début de l'exercice	1 955	2 033
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :		
Cours du change	5 182	(285)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Cours du change	(62)	207
Gains (pertes) de réévaluation nets pour l'exercice	5 120	(78)
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	7 075	1 955

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Autorité du pont Windsor-Détroit
pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2025	2025	2024
	Budget	Réel	Réel
Excédent d'exploitation annuel	1 127 818	1 009 897	847 714
Acquisition d'immobilisations corporelles	(559 543)	(393 431)	(1 074 664)
Intérêts capitalisés	-	(17 196)	(17 322)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 000	8 409	11 422
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-	1 370	-
	576 275	609 049	(232 850)
Variation des autres actifs non financiers			
Acquisition de charges payées d'avance	(11 271)	(28 197)	(1 610)
Utilisation de charges payées d'avance	400	7 251	3 123
Transfert des charges payées d'avance aux immobilisations	-	3 675	-
	(10 871)	(17 271)	1 513
Gains (pertes) de réévaluation nets pour l'exercice	-	5 120	(78)
Variation de la dette nette	565 404	596 898	(231 415)
Dette nette au début de l'exercice	(1 241 454)	(1 241 454)	(1 010 039)
Dette nette à la fin de l'exercice	(676 050)	(644 556)	(1 241 454)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Autorité du pont Windsor-Détroit
pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds provenant de paiements de transfert	1 190 438	1 168 943
Intérêts reçus	8 870	7 014
Intérêts payés	(4 033)	(1 364)
Remboursements de TVH	2 491	3 447
Autres rentrées de fonds	4 836	988
Fonds payés aux fournisseurs	(275 142)	(269 668)
Produit des réclamations d'assurance	3 118	-
Remboursement de crédits parlementaires	(25 681)	-
Fonds versés aux employés et en leur nom	(21 918)	(19 600)
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	-	(45)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	882 979	889 715
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(831 414)	(851 572)
Paiement d'une avance pour des immobilisations	(9 727)	-
Produit des réclamations d'assurance	1 370	-
Intérêts payés pour acquérir des immobilisations corporelles	(17 196)	(5 810)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(856 967)	(857 382)

Suite à la page suivante

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

(en milliers de dollars)	2025	2024
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiements au partenaire privé	(13 819)	(4 509)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(13 819)	(4 509)
Effet des variations des cours du change sur la trésorerie	5 426	137
Augmentation de la trésorerie	17 619	27 961
Trésorerie au début de l'exercice	138 659	110 698
Trésorerie à la fin de l'exercice	156 278	138 659
La trésorerie comprend les éléments suivants :		
Trésorerie	60 700	41 852
Trésorerie affectée	95 578	96 807
	156 278	138 659

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(Tous les montants sont indiqués en milliers de dollars)

1. Autorité et activités

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 aux termes du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Au tout début du projet du pont international Gordie Howe (le projet), le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Detroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le pont international Gordie Howe.

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie-Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan (MDOT). Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord de partenariat public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Deux des membres sont nommés par le gouvernement du Canada, un membre par l'APWD, et trois membres par l'État du Michigan. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour ses activités et pour financer partiellement la construction du passage international. Une fois que le passage international sera construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les opérations jusqu'à ce que les opérations du passage international génèrent des flux de trésorerie excédentaires.

Aux termes du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, l'APWD est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- a. S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
 - i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017;
 - ii. Pour tout employé embauché le 1er janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel ces prestations sont offertes aux termes du Régime de retraite de la fonction publique; et

- b. Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus au paragraphe a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

L'APWD a mis en application cette directive à compter du 31 décembre 2017.

En juillet 2015, l'APWD a reçu une directive (C.P. 2015-1114) aux termes de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui enjoignant d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor à propos des frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en pratique de la directive dans le plan d'entreprise de l'APWD. L'APWD a mis en œuvre cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 19 juin 2025.

2. Conventions comptables principales

a. Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b. Partenariat public-privé

Le partenariat public-privé est régi par l'accord de projet entre l'APWD et Bridging North America (BNA). L'accord de projet porte précisément sur les responsabilités de BNA dans la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien des installations, ainsi que dans la conception, la construction et le financement partiel de l'échangeur de l'Interstate 75 (échangeur I-75). L'accord de projet prévoit en substance que la propriété des terrains et de l'infrastructure reste entre les mains de l'APWD pendant la durée du projet, tandis que BNA bénéficie du droit d'accéder au site et de l'exploiter dans le cadre de l'exécution des travaux du projet. BNA assume également le risque d'inexécution lié à la portée des travaux de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien du passage international.

L'APWD comptabilise le partenariat public-privé afin de refléter les modalités de l'accord de projet conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'aide du modèle du passif financier. Conformément aux modalités de l'accord de projet, l'APWD est tenue de verser certains paiements à BNA pendant la période de construction, notamment des paiements proportionnels, des paiements de mise à disposition, des paiements provisoires d'exploitation et d'entretien, des paiements d'œuvres d'art publiques, des paiements d'avantages communautaires, des paiements d'équipement d'imagerie à grande échelle et le paiement pour l'achèvement substantiel. Tout au long de la période de construction, des paiements proportionnels sont versés à BNA en fonction des jalons atteints qui sont certifiés par un certificateur indépendant.

Les coûts admissibles engagés par BNA relativement aux installations sont constatés à titre d'immobilisations corporelles à mesure que les installations sont construites. Les composantes des installations sont le pont, le point d'entrée canadien et le point d'entrée états-unien. Ces coûts comprennent les coûts de conception et de construction, les frais d'intérêt engagés avant que les actifs ne soient prêts pour une utilisation productive, ainsi que les paiements de remise en état qui sont considérés comme une amélioration. Les coûts admissibles liés à l'échangeur I-75 sont constatés à titre de dépenses au fur et à mesure qu'elles sont engagées étant donné que cette composante sera transférée au MDOT à l'achèvement. À ce stade, l'APWD ne sera plus liée de quelque façon que ce soit à l'échangeur I-75.

L'APWD reconnaît le passif associé au partenariat public-privé pour les premiers 15 % des coûts de conception et de construction comme montant dû au partenaire privé, représentant le seuil. Le seuil a été atteint en mars 2019.

Une fois le seuil atteint, une retenue de 15 % a été inscrite comme passif pour chaque facture subséquente des coûts de conception et de construction, et ce, jusqu'à la libération de la retenue de garantie telle que définie dans la modification de l'accord du projet. La retenue de garantie s'élevait à 480 708 \$ et a été versée le 30 novembre 2024, conformément aux conditions de la modification de l'accord de projet (note 6c). À compter du 31 mars 2025, 10 451 \$ (2024 : 0 \$) ont été inclus dans les charges payées d'avance et sont réduits de 15 % de chaque facture de coût de conception et de construction subséquente.

La comptabilité de l'infrastructure de l'accord de projet comprend une estimation de la mesure de la construction en cours fondée sur la technique de mesure du progrès établie par BNA et convenue avec le certificateur indépendant, comme énoncé dans l'accord de projet. La technique de mesure du progrès mesure le progrès en fonction des jalons atteints. Les progrès sont calculés en fonction de la liste des valeurs figurant dans l'accord de projet et sont vérifiés par le certificateur indépendant dans le cadre du processus de certification. De l'avis de la direction, la technique de mesure du progrès est une méthode appropriée pour mesurer les progrès à partir de renseignements fiables. La technique de mesure du progrès ne prévoit pas de mesure pour les jalons partiellement atteints, car les renseignements disponibles sont insuffisants pour faire une estimation raisonnable du montant avant qu'un jalon ne soit atteint et vérifié par le certificateur indépendant.

Le montant dû au partenaire privé est évalué au coût amorti en fonction du taux d'intérêt effectif, qui est représenté par le taux implicite du contrat. Le montant dû au partenaire privé sera remboursé à BNA dans le cadre d'une série de paiements mensuels de capital, qui ont commencé en décembre 2023. Les paiements en capital expirent après 30 ans, et comprennent les composantes de capital et d'intérêts.

c. Recettes

Les recettes tirées de contrat représentent les revenus tirés des activités liées au projet, ainsi que les recettes tirées de la surveillance des travaux liés au projet par l'APWD pour des entités qui ne sont pas des parties à l'accord du projet. Les travaux sont effectués par des entités sous contrat par l'APWD, qui exerce une fonction de surveillance. Une obligation de prestation découle de l'obligation contractuelle de l'APWD de s'assurer que l'entité contractuelle exécute les travaux. Les recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que les travaux sont achevés conformément aux dispositions du contrat.

Les déductions liées au rendement sont principalement des déductions prélevées sur les paiements au partenaire privé. Ces déductions sont à la discrétion de l'APWD; elles représentent des opérations involontaires et non liées au change et ne donnent pas lieu à une obligation de rendement. Les recettes tirées des déductions liées au rendement sont comptabilisées lorsque certaines conditions sont remplies aux termes de l'accord du projet et sont évaluées à leur valeur de réalisation.

Il y a du revenu provenant d'activités non récurrentes présenté dans ces états financiers.

d. Intérêt

Les intérêts sur les dépôts de trésorerie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont accumulés.

e. Produit des réclamations d'assurance

Le produit des réclamations d'assurance est comptabilisé dans la période au cours de laquelle elles sont confirmées.

f. Constatation des charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

g. Paiements de transfert – Crédits

Les paiements du gouvernement sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d’admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d’un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des revenus non gagnés si les stipulations créent un passif.

Concernant les paiements de transfert d’abord comptabilisés comme des produits non gagnés, le produit est comptabilisé dans l’état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l’APWD, mais qu’elle n’a pas reçue, est comptabilisée dans les comptes débiteurs de la part du gouvernement du Canada.

h. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l’APWD.

i. Sommes à recevoir

Les comptes débiteurs sont inscrits et comptabilisés au coût. À chaque date de clôture, l’APWD examine les comptes débiteurs pour tenir compte de la perte de valeur. Les comptes clients consistent principalement en montants dus provenant de contrats et de la TVH à recevoir.

j. Dépôts

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût. Les dépôts représentent les montants détenus par de tierces parties aux termes des modalités de leurs contrats avec l’APWD.

k. Crédoiteurs et charges à payer

Les comptes crédoiteurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes crédoiteurs inclus principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

l. Provisions environnementales

Lorsque l’APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit d’abandonner des avantages économiques futurs pour remettre en état la propriété, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l’assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l’état de la situation financière à titre de passif. L’estimation comprend les coûts directement imputables aux activités de remise en état, à l’exploitation après remise en état et aux activités d’entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie de remise en état. Les coûts estimés futurs sont comptabilisés au passif et reposent sur les meilleures estimations de la direction quant aux coûts les plus probables à engager. S’il s’avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant ou s’il n’est pas prévu que l’assainissement ait lieu, la situation sera présentée dans une note afférente aux états financiers.

m. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des biens ou d’accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d’entretien sont inscrits dans l’état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les terrains loués sont des propriétés qui sont soumises à un contrat-cadre de location entre le Michigan et l’APWD. Elles sont amorties sur la durée du contrat de location ou sur leur durée de vie utile individuelle, selon la plus courte des deux.

Les sommes comprises dans les travaux de construction en cours ne sont amorties qu’une fois transférées dans la catégorie d’immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les biens sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l’APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée de leur vie utile estimée au moyen de la méthode de l’amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Ordinateurs et matériel de bureau	de 3 à 10 ans
Routes	de 4 à 6 ans
Terrain loué	de 87 à 94 ans
Améliorations locatives	de 3 à 5 ans

Lorsque la condition d’une immobilisation corporelle montre que celle-ci ne contribue plus à la capacité de l’APWD de fournir des services, ou si la valeur de l’avantage économique futur d’une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l’immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les moins-values nettes relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de charges dans l’état des résultats. L’évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

n. Charges payées d’avance

Les paiements effectués avant que les services connexes ne soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d’avance. Les charges payées d’avance sont comptabilisées lorsque les services connexes sont fournis. Inclus dans les dépenses prépayées, un montant avancé selon les conditions de la modification de l’accord de du projet (note 6c), qui est réduit de 15 % de chaque facture de coût de conception et de construction subséquente.

o. Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l’existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d’un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l’événement futur est susceptible de se produire et si l’on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s’il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l’éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

p. Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. À terme, l’incertitude sera dénouée lorsqu’un ou plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle de l’APWD se produiront ou ne se produiront pas. S’il est probable que l’évènement futur se produise, l’existence de l’actif éventuel doit être mentionnée dans les notes complémentaires. Si la probabilité de l’évènement futur est soit improbable ou indéterminable à la date des états financiers, aucune divulgation n’est faite.

q. Régimes de retraite et d’avantages sociaux

L’APWD offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées, un régime d’épargne non enregistré et un régime d’avantages sociaux collectif et les charges liées à ces régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

r. Instruments financiers

L’APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de réduire au minimum leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L’APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n’utilise d’instruments dérivés.

La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

Catégories	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie	Coût
	Trésorerie affectée	Coût
	Dépôts	Coût
	Sommes à recevoir	Coût
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer	Coût
	Retenues de garanties	Coût
	Montant dû au partenaire privé	Coût amorti

s. Conversion de devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque année. Jusqu’au règlement d’un élément, les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont présentés dans l’état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l’élément, les gains et les pertes découlant de la conversion de devises sont inscrits dans l’état des résultats.

t. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l’actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont la mesure des travaux de construction en cours, le montant de la taxe sur les produits et services et de la TVH recouvrable, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, les pertes de valeur et les éventualités. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative.

u. Chiffres du budget

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d’entreprise de l’APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d’administration et soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor.

3. TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué libellé en dollars américains, les coûts associés étant payés en dollars américains. Les fonds du compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet au Michigan, y compris l’acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, ainsi que les coûts de planification et d’ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l’APWD est tenue d’utiliser un compte de garantie bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l’acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDOT et le Michigan Strategic Fund [MSF]) ainsi qu’aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l’APWD sur une base trimestrielle en fonction des besoins de trésorerie identifiés.

4. PROVISION ENVIRONNEMENTALE

L’APWD est responsable du terrain requis pour le projet. Les terrains du Michigan requis pour le projet sont achetés par l’État du Michigan. Ces achats sont financés par l’APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables.

L’APWD s’attend à ce que des avantages économiques futurs soient cédés afin d’enrayer la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du projet.

La contamination est le résultat de l’utilisation du sol des propriétaires précédents. Il faudra excaver et éliminer le sol contaminé pour l’assainir. Les études réalisées par l’APWD évaluent les coûts des activités d’assainissement des terrains du Michigan à 8 921 \$ (2024 : 8 394 \$).

Ce montant a été enregistré comme passif environnemental dans l’état de la situation financière. Le montant total, 8 921 \$ (2024 : 8 394 \$) a été capitalisé dans le coût du projet.

5. RETENUES DE GARANTIES

L’APWD a retenu temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin de s’assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Le contrat exigeait que l’Autorité du pont Windsor-Détroit paie les retenues au quasi-achèvement de l’accord de projet. La totalité de la retenue de garantie due à BNA, s’élevant à 480 708 \$, a été versée à BNA conformément à la modification de l’accord du projet (note 6c), à la date prévue pour l’achèvement substantiel (le 30 novembre 2024). À la fin de l’année, 10 451 \$ (2024 : 0 \$) ont été inclus dans les charges payées d’avance.

6. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

a. Accord de partenariat public-privé

Le 28 septembre 2018, l’APWD a conclu un accord de partenariat public-privé avec BNA pour la conception, la construction, le financement partiel, l’exploitation et l’entretien du projet. L’Accord de projet prendra fin en 2055.

b. Montant dû au partenaire privé

BNA est responsable du financement du projet à hauteur de 15 % des coûts de conception et de construction (le seuil de 574 802 \$), avant que l’APWD n’apporte ses propres fonds au projet. Le seuil a été atteint en mars 2019, le passif étant présenté comme la valeur des flux de trésorerie futurs prévus actualisée au taux d’intérêt effectif implicite de 3,24 %.

L’APWD s’acquitte de ce passif au moyen de paiements en capital, qui ont débuté en décembre 2023 et expireront 30 ans après cette date.

Passif dû au partenaire privé

(en milliers de dollars)

	31-Mar-2025	31-Mar-2024
Solde d’ouverture	(671 193)	(661 491)
Intérêts	(21 229)	(21 385)
Paiements	35 048	11 683
Solde de clôture	(657 374)	(671 193)

Les remboursements estimatifs pour les cinq prochains exercices et par la suite s’établissent comme suit :

Cédule de paiement du montant dû au partenaire privé

(en milliers de dollars)

2026	35 048
2027	35 048
2028	35 048
2029	35 048
2030 et suivants	864 527
Total des paiements futurs	1 004 719

c. Modification de l'accord du projet

Le 4 janvier 2024, l'APWD a annoncé que l'Accord de projet conclu entre l'APWD et BNA a été modifié. La modification découle des perturbations sans précédent causées par la pandémie mondiale de COVID-19 qui a duré trois ans; ces perturbations ont été exacerbées par différentes restrictions au Canada et aux États-Unis avec l'accélération des activités de construction au début de 2020.

L'impact de la modification sur le calendrier a été de reporter l'achèvement prévu de la fin 2024 à l'automne 2025. L'impact de cette modification sur le coût du projet a été une augmentation de 5,7 milliards de dollars à 6,4 milliards de dollars. La modification prévoit également le partage à parts égales entre le Canada et les États-Unis d'un montant supplémentaire de 3 millions de dollars en avantages communautaires.

La totalité de la retenue de garantie aux termes de l'accord du projet, s'élevant à 480 708 \$ (note 5), a été versée à BNA à la date prévue pour l'achèvement substantiel (le 30 novembre 2024) et remplacée par une autre sécurité d'un montant suffisant pour combler les lacunes de 132,9 millions de dollars. Cette garantie alternative, sous la forme de lettres de crédit à première demande inconditionnelles et irrévocables, représente les coûts de construction restants pour les travaux de conception-construction au moment de la demande écrite de BNA. Au 31 mars 2025, l'Autorité du pont Windsor-Détroit n'a appelé aucune de ces lettres de crédit.

La modification de l'accord de projet a changé l'événement qui a déclenché le début des paiements de capital et par conséquent, les paiements de capital ont commencé en décembre 2023, plutôt qu'au moment du transfert du point d'entrée canadien à l'APWD. La modification a également libéré l'APWD des réclamations jusqu'au 1er décembre 2022 et a ajouté des dommages-intérêts qui entreront en vigueur si certains objectifs ne sont pas atteints. Conformément à la modification de l'accord de projet, l'Autorité du pont Windsor-Détroit s'est réservée le droit, à sa seule discrétion, d'appliquer des dommages-intérêts fixés à l'avance résultant de manquements à diverses obligations de performance. À la date de la finalisation des états financiers, les obligations de rendement connexes n'avaient pas été remplies. Si l'Autorité du pont Windsor-Détroit exerce son droit, les dommages-intérêts fixés à l'avance accumulés au 31 mars 2025 s'élèvent à 36,48 millions de dollars (2024 : 0 \$).



7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)							
	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Terrains	Routes	Terrain loué	Total
Coût							
1 avr. 2023	1 193	1 261	2 863 627	64 886	45 770	281 311	3 258 048
Acquisitions	59	25	1 088 758	-	-	3 144	1 091 986
31 mars 2024	1 252	1 286	3 952 385	64 886	45 770	284 455	4 350 034
1 avr. 2024	1 252	1 286	3 952 385	64 886	45 770	284 455	4 350 034
Acquisitions	141	-	335 113	-	-	71 698	406 952
Pertes de valeur	-	-	(1 370)	-	-	-	(1 370)
Cessions	(1 228)	(475)	-	-	-	-	(1 703)
Transferts des charges payées d'avance	-	-	3 675	-	-	-	3 675
31 mars 2025	165	811	4 289 803	64 886	45 770	356 153	4 757 588
Amortissement cumulé							
1 avr. 2023	964	925	-	-	30 875	9 403	42 167
Amortissement	137	160	-	-	8 054	3 071	11 422
31 mars 2024	1 101	1 085	-	-	38 929	12 474	53 589
1 avr. 2024	1 101	1 085	-	-	38 929	12 474	53 589
Amortissement	149	61	-	-	4 970	3 229	8 409
Cessions	(1 228)	(475)	-	-	-	-	(1 703)
31 mars 2025	22	671	-	-	43 899	15 703	60 295
31 mars 2024	151	201	3 952 385	64 886	6 841	271 981	4 296 445
31 mars 2025	143	140	4 289 803	64 886	1 871	340 450	4 697 293

L'APWD a comptabilisé un coût des travaux de construction en cours de 4 289 803 \$ (2024 : 3 952 385 \$) pour le projet en fonction des coûts admissibles engagés à ce jour, y compris des intérêts capitalisés de 104 735 \$ (2024 : 87 539 \$). Les composantes de projet seront amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée une fois qu'elles auront été mises en exploitation et qu'elles auront commencé à fournir des services. Au cours de l'année, l'Autorité du pont Windsor-Détroit a comptabilisé 112 085 \$ (2024 : 273 528 \$) de dépenses liées aux coûts de l'échangeur I-75 et à l'amélioration des routes locales, y compris des intérêts de 4 033 \$ (2024 : 4 063 \$).

Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'année comprennent un montant de 118 213 \$ (2024 : 306 514 \$) pour des actifs et des retenues impayées au 31 mars 2025. Ces éléments ne sont pas compris dans l'état des flux de trésorerie.

8. Obligations contractuelles

L'APWD a des engagements principalement au titre de conventions d'honoraires, de location, de construction de l'infrastructure, d'exploitation et entretien ainsi que de TI et communications. Certaines conventions d'honoraires professionnels prévoient des droits de résiliation permettant aux deux parties de résilier la convention sans pénalité. Voici les paiements minimums pour les prochaines années :

(en milliers de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et ensuite	Total
Services professionnels	4 460	419	287	131	131	99	5 527
Loyer	1 472	1 490	1 596	1 595	1 636	2	7 791
Construction d'infrastructures	245 576	24 840	1 160	824	824	623	273 847
Exploitation et entretien	16 947	24 260	24 174	24 622	24 342	1 239 724	1 354 069
TI/Communications	1 212	783	516	172	172	130	2 985
Total	269 667	51 792	27 733	27 344	27 105	1 240 578	1 644 219

9. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est impliquée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où il deviendra probable que le litige fera l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.

10. Charges par type

(en milliers de dollars)

	2025	2024
Coûts I-75	108 871	268 724
Salaires et avantages sociaux	22 607	20 880
Autres coûts du projet	9 193	198
Amortissement	8 409	11 422
Avantages communautaires	5 333	4 361
Assurances	5 256	2 151
Services professionnels	3 735	7 760
Améliorations aux routes locales	3 214	4 804
Terrains au Michigan	1 930	1 996
Bureau et entretien	1 407	1 184
Perte de valeur	1 370	-
Loyer	1 060	1 057
Services juridiques	939	2 780
Frais de déplacement	477	459
Impôt foncier	467	351
Autres	393	312
Réparations et entretien	142	146
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	82	303
	174 885	328 888

11. Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété commune, l'APWD s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'APWD conclut des ententes avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales applicables aux particuliers et aux entreprises. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange. Au cours de l'année, l'APWD a engagé des charges totalisant 791 \$ (2024 : 704 \$) principalement liées aux primes d'employeur versées, et a comptabilisé un financement gouvernemental de 1 164 757 \$ (2024 : 1 168 943 \$) et des revenus de 6 307 \$ (2024 : 215 \$). Les revenus reconnus des parties liées concernent en grande partie des services contractuels avec l'Agence des services frontaliers du Canada. Au 31 mars 2025, l'APWD avait comptabilisé 7 748 \$ (2024 : 2 748 \$) en comptes clients, principalement liés aux revenus de contrats et à la taxe de vente harmonisée, et 0,7 \$ (2024 : 11,4 \$) en comptes créditeurs avec les entités apparentées.

L'APWD n'a aucun engagement contractuel ni aucun passif éventuel avec ses entités apparentées.

REMBOURSEMENT DE CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Durant l'exercice actuel, le gouvernement du Canada a demandé que l'APWD rembourse 25 681 \$ (2024 : 0 \$) en crédits parlementaires qu'elle avait déjà reçus, mais non dépensés, car les dépenses réelles étaient inférieures aux estimations.

PERSONNEL DE GESTION CLÉ

À l'exception des salaires et des avantages sociaux, l'APWD ne réalise aucune transaction avec son personnel de gestion clé. Les membres du personnel de gestion clé sont les personnes qui détiennent l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'APWD, y compris le personnel de la haute direction et les membres du conseil d'administration.

L'APWD reçoit également certains services à titre gracieux, par exemple l'audit de ses états financiers. Ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

12. Instruments financiers

a. Juste valeur

La valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de l'APWD, à l'exception du montant dû au partenaire privé, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

b. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations et entraîne, de ce fait, une perte financière pour l'autre partie. La quasi-totalité du risque de crédit de l'APWD est liée à ses soldes de trésorerie. L'APWD gère ce risque en faisant affaire uniquement avec des membres de l'Association canadienne des paiements. Habituellement, la valeur comptable indiquée à l'état de la situation financière de l'APWD pour son actif financier exposé au risque de crédit, nette de toutes provisions applicables pour perte, représente le montant maximum exposé au risque de crédit. Le risque de crédit n'est pas un risque important pour l'APWD.

L'exposition maximale de l'APWD au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

(en milliers de dollars)		
	2025	2024
Trésorerie affectée	95 578	96 807
Trésorerie	60 700	41 852
Sommes à recevoir	5 887	659
Dépôts	57	58
	162 222	139 376

Le risque de crédit associé à la trésorerie est considérablement réduit du fait que la trésorerie et la trésorerie affectée sont conservées dans les comptes bancaires de l'APWD. Les sommes à recevoir comprennent 2 389 \$ (2024 : 2 746 \$) de la TVH à recouvrer, qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation à titre d'instrument financier.

c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'APWD ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment requis. L'APWD gère ce risque grâce à l'établissement de budgets comportant des estimations des liquidités détaillées ainsi qu'à un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible, étant donné que l'APWD est financée par le gouvernement du Canada.

Les comptes créditeurs et charges à payer de l'APWD ne portent pas des intérêts; aucun passif n'est payable sur demande. Les paiements versés à un partenaire privé représentent les flux de trésorerie non actualisés qui restent pour acquitter le montant dû à BNA.

Voici une estimation des échéances des passifs financiers de l'APWD :

(en milliers de dollars)				
	Moins de trois mois	De trois mois à un an	Plus d'un an	Total
Paielements au partenaire privé	8 762	26 286	969 671	1 004 719
Créditeurs et charges à payer	139 618	-	-	139 618
	148 380	26 286	969 671	1 144 337

d. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que posent les fluctuations de facteurs du marché, comme les taux d'intérêt et les taux de change des devises étrangères sur les résultats. Les trésoreries de l'Autorité du pont Windsor-Détroit sont exposées au risque lié au taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt avaient varié de 1 % pendant l'année, les produits d'intérêts de la trésorerie affectée auraient varié d'environ 1 904 \$ (2024 : 1 399 \$). La sensibilité de l'excédent (déficit) d'exploitation de l'APWD et des gains (pertes) de réévaluation en raison des variations des taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain est résumée dans le tableau ci-dessous. L'augmentation (la diminution) est due à l'effet des variations du taux de change sur les instruments financiers de l'APWD libellés en dollars américains.

(en milliers de dollars)		
	31-Mar-25	
	Augmentation de 5% du taux de change entre le \$ canadien et le \$ américain	Diminution de 5% du taux de change entre le \$ canadien et le \$ américain
Augmentation (diminution) de l'excédent d'exploitation pour l'exercice	17	(17)
Augmentation (diminution) des gains (pertes) de réévaluation de l'exercice	1 163	(1 163)

13. Régimes d'avantages sociaux

L'APWD offre des régimes d'avantages sociaux à ses employés, à savoir un régime de retraite, un régime d'épargne non enregistré et un régime de prestations collectif. Les charges constatées pour chaque régime sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dollars)		
	2025	2024
Régime de retraite	1 203	1 107
Régime d'avantages sociaux collectif	1 159	803
Régime d'épargne non enregistré	66	57
	2 428	1 967

a. Régime de retraite

Dans le cadre du régime de retraite à cotisation déterminée, le montant des cotisations est prédéterminé et les prestations reçues à la retraite dépendent du montant des cotisations accumulé et des gains relatifs aux cotisations. L'inscription au régime est obligatoire; dès que les employés y sont admissibles, ils doivent s'y inscrire.

Les employés doivent verser des cotisations de base équivalant à 5 % de leur salaire de base et peuvent verser des cotisations facultatives jusqu'à concurrence de 4 % de leur salaire de base, pour un pourcentage total maximum de 9 % de leur salaire de base. L'APWD doit verser une cotisation de 5 % du salaire de base des employés, et verser une cotisation égale aux cotisations facultatives, jusqu'à concurrence de 4 % du salaire de base des employés.

Le régime de retraite est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Aux fins de conformité avec le décret C.P. 2014-1382 (note 1), depuis le 1er janvier 2018, les cadres supérieurs ont le même plan que les employés.

b. Régime d'épargne non enregistré

En 2020, l'APWD a établi un régime d'épargne non enregistré pour les employés de niveau directeur et plus qui ont atteint la limite annuelle de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* dans le cadre du régime de retraite à cotisations définies. Les employés peuvent cotiser le même pourcentage que leur régime de retraite à cotisations définies ou choisir un autre pourcentage (entre 5 % et 9 %). L'APWD versera une contribution équivalente à celle des employés.

c. Régime d'avantages sociaux collectif

Les primes relatives aux avantages sociaux suivants, en vertu du régime d'avantages sociaux collectif, sont versées par l'APWD :

- i. Assurance-maladie complémentaire
- ii. Assistance-voyage en cas d'urgence
- iii. Soins dentaires
- iv. Compte de frais médicaux
- v. Assurance vie de base
- vi. Assurance vie des personnes à charge
- vii. Assurance de base en cas de décès ou de mutilation accidentels
- viii. Programme d'aide aux employés.

Le régime d'avantages sociaux collectif est sensiblement le même pour les cadres et les employés. La seule différence est liée au montant maximum global autorisé dans le compte de frais médicaux. Pour les cadres, ce montant s'élève à 2500 \$ par année, comparativement à 1000 \$ par année pour les employés.

14. Écarts avec le budget

Il existe des écarts entre les résultats financiers prévus au budget et les résultats financiers réels pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, présentés dans l'état des résultats pour les produits, les catégories de charges du projet du pont international Gordie Howe et les charges des services internes, et les crédits parlementaires, et dans l'état de la variation de la dette nette pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les revenus d'intérêts sont des revenus provenant des comptes bancaires de l'APWD ; étant donné que les soldes de trésorerie et les taux d'intérêt fluctuent au cours de l'année, l'APWD n'inclut pas de montant dans son budget pour les revenus d'intérêts.

En plus du Plan d'entreprise 2024-2025 approuvé, l'APWD a exigé une réaffectation des fonds par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses B.

15. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de respecter la présentation adoptée au cours de l'exercice actuel.

16. État des contributions canadiennes et État des contributions canadiennes non récupérées

L'Accord sur le passage exige que l'APWD prépare un État des contributions canadiennes ainsi qu'un État des contributions canadiennes non récupérées. Les états figurent dans le rapport annuel de l'APWD.

17. Événement subséquent

À la suite de la fin de l'année, le gouvernement des États-Unis d'Amérique a annoncé en avril 2025 des mesures tarifaires sur toutes les importations américaines en provenance d'autres pays, y compris le Canada. Les effets de ces tarifs sur les revenus d'exploitation, les dépenses, les actifs et les passifs futurs de l'APWD sont indéterminables, car il est trop tôt pour estimer l'impact complet des changements dans les tarifs commerciaux mondiaux sur les opérations. L'Autorité du pont Windsor-Détroit continue de surveiller les développements et les impacts sur les opérations futures, le cas échéant.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 2025

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

L'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non récupérées ci joints (les « États ») sont la responsabilité de la direction de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD).

Les États ont été préparés selon le référentiel comptable décrit à la note 2.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a créé des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion qu'elle tient à jour. Ceux-ci visent à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégrité et à la fiabilité des renseignements financiers et quant à la consignation appropriée des opérations et des événements.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes en conformité avec l'Accord sur le passage. Le Conseil d'administration s'acquitte de ces responsabilités avec l'aide du comité d'audit du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le comité d'audit doit rencontrer la direction et la vérificatrice générale du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner les États et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, l'auditeur externe a libre accès aux administrateurs de l'Autorité.

Il incombe à la vérificatrice générale du Canada de vérifier les États et de produire un rapport à leur égard.



Charl van Niekerk
Président-directeur général

Windsor, Canada
19 juin 2025



Joël Hupé, JD MBA CPA, CMA
Dirigeant principal des finances et de
l'administration



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état des contributions canadiennes et de l'état des contributions canadiennes non récupérées de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (l'« APWD ») pour la période close le 31 mars 2025, ainsi que des notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement ci-après les « états »).

À notre avis, les états ci-joints de l'APWD pour la période close le 31 mars 2025 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'APWD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations — Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 afférentes aux états, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états ont été préparés afin de permettre à l'APWD de se conformer aux dispositions en matière d'information financière de l'Accord sur le passage. En conséquence, il est possible que les états ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation des états conformément au référentiel comptable décrit à la note 2, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'APWD ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'APWD.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états prennent en se fondant sur ceux-ci.

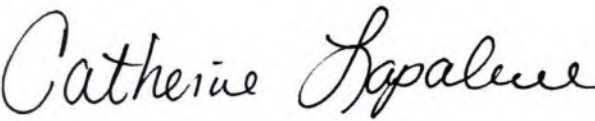
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'APWD;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'APWD à cesser son exploitation;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Catherine Lapalme, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 19 juin 2025

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

Pour la période terminée le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Contributions canadiennes :		
Solde d'ouverture (note 4)	4 531 627	3 377 459
Contributions canadiennes de l'année	1 166 602	1 154 168
Total des contributions canadiennes	5 698 229	4 531 627
Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées :		
Solde d'ouverture (note 4)	567 692	377 757
Coûts imputés de l'année	271 973	189 935
Total des coûts imputés	839 665	567 692
Revenus de l'Autorité du passage :		
Solde d'ouverture	(195 091)	(184 630)
Revenus annuels de l'Autorité du passage	(11 361)	(10 461)
Total des revenus de l'Autorité du passage	(206 452)	(195 091)
Total des contributions canadiennes non récupérées	6 331 442	4 904 228

NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

1. ACCORD SUR LE PASSAGE ET CONTENU DES ÉTATS

Le projet du Pont international Gordie-Howe est régi par l'Accord sur le passage conclu entre le Canada, l'Autorité du passage (l'Autorité du pont Windsor-Détroit, ou APWD) et l'État du Michigan. L'Accord sur le passage fournit à l'Autorité du passage établie par le Canada un cadre de travail pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir un nouveau passage international entre le Canada et le Michigan.

L'Accord sur le passage stipule que les coûts engagés pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir le Pont international Gordie-Howe seront récupérés au moyen des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. Pour faire le suivi de ces coûts et déterminer dans quelle mesure ils ont été récupérés, l'Accord sur le passage exige de l'Autorité du passage qu'elle prépare un État des contributions canadiennes et un État des contributions canadiennes non récupérées (les « États »).

L'État des contributions canadiennes présente le montant total des contributions canadiennes, tandis que l'État des contributions canadiennes non récupérées présente l'excédent de la somme du total des contributions canadiennes et du total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É. -U

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'Autorité du passage. Le rôle de l'Autorité internationale vise à vérifier que l'Autorité du passage respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord public-privé.

Pour de plus amples renseignements, y compris la définition des termes, se reporter à l'Accord sur le passage, qui est disponible sur le site Web de l'Autorité du passage.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a. Référentiel comptable

Les États sont préparés selon l'Accord sur le passage qui stipule que les contributions canadiennes se composent de l'ensemble des sommes, des biens réels ou personnels ou des services fournis, lesquelles sommes ont été acquittées tout comme les montants exigibles au titre de tels biens ou services.

b. Contributions canadiennes

Les contributions canadiennes correspondent, à un moment donné, à l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur au moment de leur versement ou de réception), des biens réels ou personnels ou des services fournis (à la juste valeur en dollars canadiens à la date à laquelle ils sont fournis ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à la date où ils sont fournis), lesquelles sommes ou montants exigibles au titre de tels biens ou services sont devenus la propriété du Parlement du Canada et ont été payés ou fournis par le gouvernement du Canada à l'Autorité du passage, puis versés par l'Autorité du passage avant ou après la date d'exécution initiale et avant ce moment donné, pour couvrir les coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

c. Coûts liés au passage international

Les coûts liés au passage international désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont liés au passage international et aux terrains du passage international, y compris les coûts des activités liées aux terrains du passage international et des activités du projet relatif au passage international, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

d. Coûts liés à l'échangeur du Michigan

Les coûts liés à l'échangeur du Michigan désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'échangeur du Michigan et aux terrains de l'échangeur du Michigan, y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'échangeur du Michigan et des activités du projet relatif à l'échangeur du Michigan, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

e. Coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

Les coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U. désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le gouvernement du Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'esplanade fédérale des É.-U. et aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U. et des activités du projet relatif à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

f. Coûts liés à l'Autorité du passage

Les coûts liés à l'Autorité du passage désignent l'ensemble des frais généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité du passage, y compris les coûts et des dépenses liés au règlement de différends et de litiges, et tous les frais payés par l'Autorité du passage au titre de l'impôt, et qui sont associés au passage international, à l'échangeur du Michigan ou à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage, de tout accord public-privé et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.

g. Coûts liés à l'Autorité internationale

Les coûts liés à l'Autorité internationale désignent les coûts et des dépenses généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité internationale et qui sont financés par l'Autorité du passage, y compris les frais liés au règlement de différends et de litiges, et qui sont associés à la supervision de l'Autorité internationale.

h. Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées

Les coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice, le montant total couru sur les contributions canadiennes non récupérées, en dollars canadien, au cours de cet exercice, calculé d'après un taux annuel égal au taux de rendement obligataire à long terme de référence du gouvernement du Canada en vigueur en date du dernier jour ouvrable de l'exercice précédent, tel qu'il est publié par la Banque du Canada, majoré de 100 points de base, et composé annuellement.

i. Revenus de l'Autorité du passage

Les revenus de l'Autorité du passage désignent tous les revenus perçus par l'Autorité du passage (autres que les sommes reçues du Canada et les contributions des organismes fédéraux des É.-U.) relativement au passage international, à l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, et à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris : revenus de péages canadiens; les revenus générés par tout accord public-privé ou tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.; les intérêts ou toute autre somme liée aux investissements de l'Autorité du passage; et le produit de toute assurance en cas d'endommagement ou de destruction d'une partie quelconque du passage international, de l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, ou de l'esplanade fédérale des É.-U.

j. Contributions des organismes fédéraux des É.-U.

Les contributions des organismes fédéraux des É.-U. désignent l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur à leur date de versement ou de réception) versées ou fournies par un ou plusieurs organismes fédéraux des É.-U. à l'Autorité du passage au titre des coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

k. Contributions canadiennes non récupérées

Les contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice si le cas, l'excédent de la somme des coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage, à l'Autorité internationale avant le moment visé et du montant total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées, composés à la fin de n'importe quel exercice et au plus tard à ce moment visé, sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. avant le moment visé et de tous les montants en dollars canadiens ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à leur date du versement ou de réception, selon le cas.

3. COMPARABILITÉ AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'AUTORITÉ DU PASSAGE

Puisque l'État des contributions canadiennes est préparé selon la comptabilité de caisse et qu'il rend compte d'opérations financières d'autres entités gouvernementales, ces états ne sont pas comparables aux états financiers de l'Autorité du passage.

4. COÛTS EXCLUS

La politique en matière de conservation des documents du gouvernement du Canada exige que les documents soient conservés pendant une période de sept ans. L'élimination des documents est permise après cette période de conservation. En conséquence de cette politique, certains documents des années 2005 à 2009 n'ont pas été conservés.

Les contributions canadiennes à l'égard desquelles des documents n'ont pas été conservés totalisaient 982 \$ milles. Ces coûts ont été exclus de l'État des contributions canadiennes.

Remerciements

Merci pour cette décennie de dévouement. Ensemble, nous avons jeté les bases d'un lien solide qui unira les nations, le commerce et les peuples pour les années à venir.

PARTENAIRES



CONTACTEZ-NOUS

ABONNEZ-VOUS

 [@GordieHoweBrg](https://www.instagram.com/GordieHoweBrg)

 [@PontGordieHowe](https://www.facebook.com/PontGordieHowe)

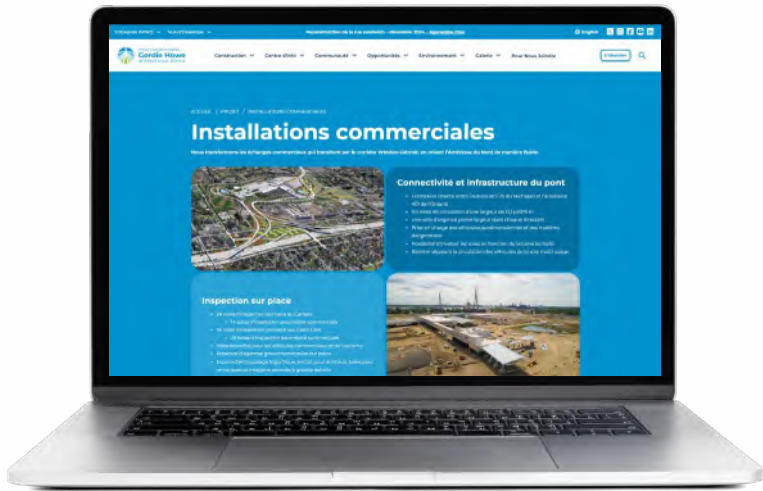
 [YouTube.com/GordieHoweBridge](https://www.youtube.com/GordieHoweBridge)

 [WDBA-APWD](https://www.linkedin.com/company/WDBA-APWD)

 [@PontGordieHowe](https://twitter.com/PontGordieHowe)

 **ENVOYEZ-NOUS UN COURRIEL**
Info@wdbridge.com

VISITEZ NOTRE SITE WEB



pontinternationalgordiehowe.com

Emplacement des bureaux et renseignements



Bureau principal de l'Autorité du pont Windsor-Détroit

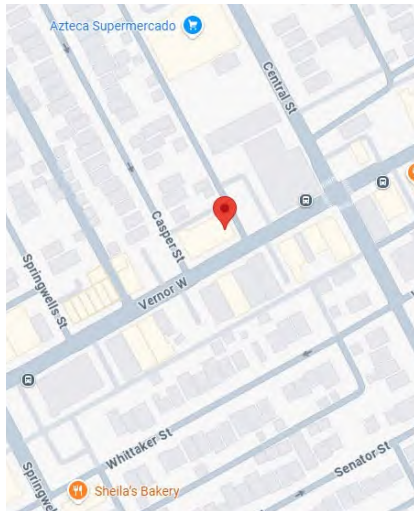
100 ave Ouellette bureau 400
Windsor, Ontario NgA 6T3
519-346-3038



Bureau communautaire de Sandwich

3201 rue Sandwich
Windsor, Ontario N9C 1A8
1-844-322-1773

Heures d'ouverture :
mardi 10 h à 16 h
jeudi 10 h à 16 h



Bureau communautaire du sud-ouest de Détroit

7744 autoroute W Vernor
Detroit, Michigan 48209
1-844-322-1773

Heures d'ouverture :
mardi 10 h à 16 h
jeudi 10 h à 16 h





WDBA  **APWD**

Windsor - Detroit
Bridge Authority

Autorité du pont
Windsor - Détroit

Also available in English

© Autorité du pont Windsor-Détroit, Windsor, 2025

Conception :

Affaires générales et relations extérieures